

ALBAYANE



du samedi 13 au dimanche 14 juin 2020

N°13766

Prix : 4 DH - 1 Euro

Communiqué du BP du jeudi 11 juin 2020

Décisions relatives à l'état d'urgence sanitaire et au confinement :

Le PPS exprime sa surprise à l'égard de l'approche adoptée



● **Appelle le gouvernement** à prendre des dispositions urgentes pour alléger l'impact du confinement

● **... à corriger** les insuffisances et accompagner les secteurs affectés économiquement et socialement

● **... affirme** que la gestion des conséquences de l'épidémie doit être effectuée selon une approche tridimensionnelle : la santé publique, la dimension économique et sociale et la dimension démocratique

● **Le projet de loi des finances** rectificative devrait préfigurer une nouvelle orientation dans la gestion des politiques publiques

P. 2

Aux Etats-Unis, la première vague qui n'en finit pas

Covid-19 : Les gouvernements sur le banc des accusés



D'un bout à l'autre des Etats-Unis, plus d'une douzaine d'Etats enregistrent en ce moment leur plus grand nombre de nouveaux cas de Covid-19 depuis le début de la pandémie, mais Donald Trump et de nombreux responsables locaux refusent tout alarmisme et excluent un nouveau confinement. La carte des Etats-Unis est aujourd'hui largement colorée en rouge sur le site Covidexitstrategy.org: la majorité des Etats américains ne remplissent pas les critères de réouverture définis par la Maison Blanche, et ont de plus en plus de nouveaux cas déclarés chaque jour,

des capacités hospitalières qui se réduisent et des tests de dépistage insuffisants. Accusés d'avoir mal géré la crise sanitaire ou d'agir à contretemps, les gouvernements se retrouvent sur le banc des accusés tandis que la crainte d'une deuxième vague aux Etats-Unis se fait jour. Vendredi, les compagnies aériennes British Airways, EasyJet et Ryanair ont annoncé avoir intenté une action en justice contre le gouvernement britannique afin qu'il renonce à la quarantaine imposée aux voyageurs arrivant au Royaume-Uni.

P. 10

L'un des doyens du PPS à Casablanca s'en va

Paix à l'âme de Si Brahim Ouahmane

■ Mohamed Khalil

Le Parti du progrès et du socialisme est en deuil, en ces temps de pandémie. Il vient de perdre l'un de ses militants et doyens des plus dévoués et engagés à Casablanca. Si Brahim Ouahmane s'est éteint, mercredi soir, à l'âge de 83 ans, à la



suite d'une longue maladie. Le défunt avait adhéré au Parti communiste marocain à la fin des années 50 du siècle dernier. A un moment où cet engagement militant, dans un parti patriotique et révolutionnaire, était porteur de tous les risques privatifs de la vie et de la liberté.

P. 4

Gouvernement

L'incommunication, les lapsus... et le reste

■ Belkassem Amenzou

Le gouvernement dirigé par Saâd-Eddine El Otmani ne cesse de briller dans le registre de l'incommunication à bien des égards. Il s'agit d'une crise de communication, alors que le pays est en pleine crise pandémique, sachant bien que la communication de crise est fondamentale dans la gestion de la crise. Cette situation renseigne sur l'incohérence de l'Exécutif et le dysfonctionnement de l'institution du porte-parole du gouvernement.

P. 5

A la lumière de l'évolution du numérique

Le MDDH appelle à la protection des données personnelles

L'association du Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme (MDDH) a appelé à qualifier les mécanismes de protection des données personnelles des citoyens, en conformité avec l'évolution continue du numérique.

Dans son rapport annuel intitulé "La situation des droits et libertés

au Maroc pour l'année 2019", l'association a également plaidé pour l'amélioration du cadre juridique et sa mise en conformité avec les dispositions de la constitution et des conventions internationales concernant les personnes physiques, lorsqu'il s'agit de traitement des données à caractère personnel.

P. 2

Développement durable

ONU : La région arabe n'atteindra pas les objectifs d'ici 2030

La région arabe n'atteindra pas les objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030, selon un rapport publié récemment par les organismes des Nations Unies opérant dans la région, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

«Alors que le monde s'efforce de contenir les dégâts de la pandémie Covid-19 et de surmonter les nouveaux défis qu'elle a imposés, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour de nombreux pays arabes devient plus difficile», fait observer le rapport intitulé «Prosperité des pays est le développement humain».

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a appelé, dans ce document, à mettre fin aux conflits et à renforcer les structures de

gouvernance pour aider à bâtir des sociétés justes et pacifiques, tout en plaidant pour un engagement en faveur des droits de l'Homme et de l'action civile. Le document fait aussi état d'obstacles structurels et enracinés qui empêchent le passage à un développement durable global pour tous dans la région, lesquels obstacles sont souvent interconnectés et de nature interactive et interdépendante. La secrétaire exécutive de la CESAO, Rola Dashti, a souligné dans une note introductive que le rapport ne propose pas des solutions «magiques», mais reconnaît que «nous ne sommes pas sur la voie de la réalisation des ODD d'ici 2030».

Le rapport souligne qu'avant que la situation ne s'exacerbe à cause du coronavirus, les conflits dans la région arabe ont

entraîné une augmentation, la seule au monde, des taux de pauvreté extrême par rapport à 2010, ajoutant que la dépendance de la région vis-à-vis des importations de produits alimentaires a provoqué une incapacité à fournir de l'alimentation de manière adéquate et équitable à certains endroits, ce qui les rendait vulnérables aux fluctuations du commerce mondial.

Par ailleurs, le rapport a pointé du doigt un certain nombre de problèmes transfrontaliers qui nécessitent des solutions régionales, en particulier les conflits et leurs répercussions, le commerce, le changement climatique, la pénurie d'eau, les infrastructures, les communications, la migration, les questions liées à la biodiversité et la protection des écosystèmes marins.



Communiqué du BP du PPS du jeudi 11 juin 2020

Décisions relatives à l'état d'urgence sanitaire et au confinement : le PPS exprime sa surprise à l'égard de l'approche adoptée

Le bureau politique du Parti du Progrès et du Socialisme a tenu, à distance, sa réunion périodique dans la soirée du jeudi 11 juin 2020. Après avoir délibéré sur l'évolution de la situation nationale, il a exprimé ce qui suit:

Le bureau politique enregistre l'annonce par le gouvernement des décisions relatives à l'état d'urgence sanitaire et au confinement et exprime sa surprise à l'égard de l'approche adoptée pour ce faire

Enregistre l'annonce par le gouvernement des décisions qu'il a estimées nécessaires sur la base des données dont il dispose, sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour un mois, avec la promulgation, selon une différenciation géographique, de modalités d'allègement des dispositions du confinement.

Exprime sa surprise à l'égard de l'approche adoptée par le gouvernement relativement à l'annonce des décisions susmentionnées, car il aurait mieux valu préparer l'opinion publique depuis des semaines à les accepter sur la base de la reconnaissance de sa maturité et de sa responsabilité. C'est ce que notre Parti a préconisé, à travers tous les communiqués de ses instances et les déclarations de sa direction, dans le but de susciter une large adhésion et un engagement citoyen de toutes les couches de notre peuple et d'assurer la réussite de la sortie progressive du confinement de manière égale à celle de sa mise en œuvre. Considère que les réactions observées au sein de la société s'expliquent par cette approche. Il s'agit donc de rassurer, en corrigeant les insuffisances et en accompagnant les métiers et les secteurs affectés économiquement et socialement et d'instaurer un débat public, porté par les



médias, avec la participation du gouvernement, du parlement et des diverses forces vives nationales. Cela permettra, sur la base de la confiance, de l'engagement citoyen et de l'adhésion positive de toutes les Marocaines et de tous les Marocains, une acceptation consciente et responsable de ces décisions et, principalement, des mesures pour affronter les difficultés actuelles et futures certaines. Appelle le gouvernement à prendre des dispositions urgentes pour alléger l'impact du confinement sur les enfants de la zone 2, en leur permettant notamment de sortir et de se promener accompagnés de leurs parents.

Le bureau politique considère que faire face aux conséquences de l'épidémie devrait se faire sur la base d'une approche intégrée et tridimensionnelle

Affirme que la gestion des conséquences de l'épidémie doit être effectuée selon une approche tridimensionnelle, de manière complémentaire et corollaire: la dimension de santé publique, du renforcement du système de santé et la consolidation des conditions de prophylaxie; la dimension économique et sociale et la

nécessité de renforcer le rôle de l'État dans la relance et l'orientation de l'économie, le soutien à l'entreprise nationale pour la reprise de la production et le maintien de l'emploi et du pouvoir d'achat, avec la nécessité de prêter attention aux couches nécessiteuses et à la réalité de la précarité et de la pauvreté;

puis la dimension démocratique sans laquelle aucun développement ne peut se faire, et qui ne peut être occultée quelle que soit la situation. Ceci s'applique à la restauration nécessaire de la vie normale des collectivités territoriales et à la préservation de leurs prérogatives, de leurs capacités d'investissement et de leurs rôles sociaux.

Affirme, en rapport avec le projet de loi des finances rectificative attendu, que ce dernier devrait clairement préfigurer une nouvelle orientation dans la gestion des politiques publiques, avec de nouvelles priorités, comme cela a été défini dans le mémoire du Parti concernant l'élaboration d'un programme de relance économique, l'éradication de la précarité et de la pauvreté, la mise en œuvre de la justice sociale, la promotion de la culture et l'approfondissement de la vie démocratique et de l'édification institutionnelle.



A vrai dire

Saoudi El Amalki

Agadir se déconfinement dans la béatitude !

Sur une corniche flambant neuve et sous un soleil radieux, « les confins » de la capitale du Souss se sont dégourdis les jambes le long de la splendide promenade, pour la première balade balnéaire autorisée. Cette sortie en chœur ravive les cœurs des concitoyens allègres, en compagnie de leurs progénitures en délire. Une chevauchée guillerette aux saveurs marines du petit matin, était amplement méritée pour une communauté « embastillée » entre quatre murs, durant trois mois de confinement « macabre ». Il fallait savourer cette liesse pimpante qui se dessinait sur les visages de ces mioches pétillants sur l'asphalte luisant, la bavette collée au nez ! La pandémie aura asséné beaucoup de mal à ces frères créatures qui respirent à pleins poumons, la rosée limpide de la plage à l'azur enivrant. L'euphorie se lisait également sur le regard de félicité qui se dégageait des parents, après avoir vécu des instants de fournaise avec les enfants, « barricadés » à domicile sur la plupart sont trop restreints pour des foyers surpeuplés.

En fait, Il faut bien dire que ces populations qui dégustent aujourd'hui ces moments de régal, en attendant qu'elles foulent le sable soyeux et enfouissent l'écume de la mer cristalline, ont dû souffrir pour en arriver-là. « Après la pluie, le beau temps ! », disait la Comtesse de Ségur, dans l'un de ses illustres contes du XIXe Siècle, pour distinguer la torpeur de l'épidémie, dans ce cas en espèce, de la plénitude qui titille à présent les narines de ces bambins en frénésie. Agadir et ses satellites, une métropole en perpétuelle effervescence où se côtoient toutes formes économiques, allant du tourisme à l'industrie, en passant par la pêche, le bâtiment, l'agriculture...

C'est dire que ces multiples segments d'envergure supposent des groupements humains rassemblés dans les unités de production, les espaces d'accueil ou encore les fabriques de transformation de légumes, de fruits et de poissons. Des attroupements propices pour la propagation du virus qui n'attendent que cette « aubaine » pour déverser ses malheurs, parmi les familles les plus fébriles ! Il convient de reconnaître que, pendant des mois de morosité maussade, Agadir s'est attelée à combattre farouchement l'endémie, à travers les mesures nationales, communément convenues, mais, de surcroît, avec une touche proprement locale. En effet, les Autorités de la région et particulièrement de la préfecture d'Agadir, en raison de sa dimension « métropolitaine », se sont comportées, faut-il bien le rappeler, avec le tact spécifique de cette contrée, désormais hissée à la posture « centriste » ! Sur ce plan exclusivement délicat, toutes les parties intervenantes ont fait preuve de beaucoup de savoir-faire et d'abnégation, plus spécialement ceux et celles qui se sont démenés aux avant-postes du combat. Le champ de bataille fut tellement vaste que les combattants se sont mis à pied d'œuvre pour colmater toutes brèches.

On ne peut alors que leur rendre un vibrant hommage, encensé d'estime et de gratitude pour tous les services philanthropiques rendus à cette contrée qui sort aujourd'hui, toute auréolée de ces ardentes prouesses. Et si Agadir se déconfinement sans trop de dégâts, c'est grâce aux vaillances de ces braves citoyens !

Sur le plan économique aux diverses branches, la lutte continue de plus belle pour ce tissu névralgique dont le Souverain avait, en février dernier, revigoré les filières structurales, pour la bagatelle somme de plus de six milliards de dirhams afin de relancer les projets structurants et de faire de la cité d'Al Inbiâte un pôle attractif, digne du nouveau positionnement dont elle se targue dorénavant. Pour ce faire, les Autorités, en compagnie de la pléiade d'acteurs de la ville, ont mis le paquet sans répit, pour assurer le suivi et l'accompagnement, en dépit des contraintes de l'état d'urgence. On ne badine plus avec les directives royales, sous peine de subir la colère de toute une région reconnaissante et admirative de l'initiative paternelle du Monarque.

Il importe de rappeler que ce geste a fait l'effet d'un coup d'orgueil aussi bien pour les décideurs qui se déploient à bâtons rompus pour relever ce challenge que les citoyens dont la fierté et l'espoir qui en découlent, se sont illustrés, tout au long de ces temps de confinement, marqués de respect des mesures sanitaires drastiques... La guerre n'est pas encore terminée en vue de jouir du déconfinement définitif, alors que celle du redressement de l'économie ne fait que commencer pour des épreuves rudes et ardues, dans le but d'octroyer à la ville la stature d'une mégapole galactique du royaume.

A la lumière de l'évolution du numérique Le MDDH appelle à la protection des données personnelles



L'association du Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme (MDDH) a appelé à qualifier les mécanismes de protection des données personnelles des citoyens, en conformité avec l'évolution continue du numérique. Dans son rapport annuel intitulé "La situation des droits et libertés au Maroc pour l'année 2019", l'association a également plaidé pour l'amélioration du cadre juridique et sa mise en conformité avec les dispositions de la constitution et des conventions internationales concernant les personnes physiques, lorsqu'il s'agit de traitement des données à caractère personnel. L'Association recommande, également, la promotion de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel, en l'élevant au rang des institutions indépendantes créées par une loi conformément à l'article 159 de la constitution, de même que d'adopter des garanties juridiques

et procédurales permettant un traitement des données à caractère personnel conforme aux conventions internationales et régionales ratifiées par le Maroc. Après avoir appelé à appuyer et renforcer les compétences des différents acteurs et intervenants, publics et privés, agissant dans le champ de la protection des données personnelles et de la vie privée, l'association a mis en relief la nécessité de conscientiser et sensibiliser à l'importance de la vie privée et la gravité de sa violation dans les cursus et les programmes de l'enseignement et de la presse, ainsi que de mettre en place les mesures nécessaires à même de consacrer l'importance de la protection des données à caractère personnel au sein de la société. Abordant les droits humains des femmes et l'égalité entre les sexes, le rapport appelle à revoir le Code de la famille, plus précisément

les lois discriminatoires qui freinent le processus de réalisation de l'égalité entre les deux sexes, de même que d'accélérer la mise en conformité des lois avec la constitution, les conventions internationales et l'adhésion aux conventions relatives aux droits humains des femmes.

A cet égard, le MDDH a plaidé pour une révision de la législation portant sur les élections, afin de renforcer l'approche genre pendant les différentes étapes du processus électoral, assurant ainsi la représentativité des femmes aux postes de responsabilité au niveau local, régional et national.

Concernant les droits des migrants et des réfugiés, l'association a invité les acteurs concernés à déployer les efforts pour dépasser les obstacles de gestion au niveau des administrations territoriales entraînant la privation des migrants du droit à la santé, à l'éducation et au renouvellement des titres de séjour, ainsi qu'à la mise en conformité de la loi 03.02 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc avec les dispositions constitutionnelles et les engagements internationaux en la matière.

Concernant le droit d'opinion et d'expression, l'association a invité à revoir le Code de la presse et de l'édition, en vue de protéger la liberté d'opinion et d'expression, de garantir la confidentialité des sources d'information de manière claire et de promulguer le principe de proportionnalité entre le préjudice survenu et les indemnités accordées dans les procès en diffamation.

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur

L'un des doyens du PPS à Casablanca s'en va

Paix à l'âme de Si Brahim Ouahmane

■ Mohamed Khalil

e Parti du progrès et du socialisme est en deuil, en ces temps de pandémie. Il vient de perdre l'un de ses militants et doyens des plus dévoués et engagés à Casablanca. Si Brahim Ouahmane s'est éteint, mercredi soir, à l'âge de 83 ans, à la suite d'une longue maladie.

Le défunt avait adhéré au Parti communiste marocain à la fin des années 50 du siècle dernier. A un moment où cet engagement militant, dans un parti patriotique et révolutionnaire, était porteur de tous les risques privés de la vie et de la liberté.

Il a connu et vécu l'époque la plus triste du Maroc indépendant. Il a connu, également, et vécu la joie de voir son Parti avancer, grâce à l'engagement et à la persévérance de ses militants et dirigeants.

Si Brahim a amplement apporté, du moins pour le Grand Casablanca, sa pierre à l'édifice. C'est grâce à Si Brahim - et à d'autres de sa trempe - qui a toujours habité l'Ancienne Médina de Casablanca, que le Parti s'est enraciné au sein de la population du quartier

Bab Jdid, pour se développer dans les autres quartiers populaires avoisinants.

Le défunt a été témoin de tous les combats et de toutes les luttes politiques et électorales du Maroc d'hier et d'aujourd'hui. Il a été de toutes ces luttes pour la démocratie, la liberté et le droit à l'expression. Il ne manquait pas, durant les années soixante comme les suivantes, de battre le pavé pour exprimer la solidarité du Parti et du mouvement national avec le peuple algérien, pour son indépendance, et pour la fin du colonialisme en Afrique, comme, ce fut aussi avec l'appui à la cause palestinienne et arabe.

Si Brahim avait une caractéristique. Il ne s'est jamais empressé pour prendre tel ou tel poste de la direction locale, régionale ou nationale.

C'était l'homme à tout faire et sur lequel le Parti comptait sans se soucier.

Avec d'autres camarades, notamment Haj Mohamed Benbella, Abdallah Gharbi, Me Mohamed Anik, Abdelouhad Souhail, Abbas Dahir, Ahmed Zaki, Abdelkader Jamali ... et d'autres (la liste est longue), il a réussi, grâce à son militantisme et à son abnégation sans limites, à faire de l'ancienne Médina de Casablanca un fief militant du PCM. C'est ce qui fera d'Ali Yata le premier communiste à briguer un mandat législatif à la circonscription de Sidi Bousmara, en tant que candidat du mouvement national appuyé, à l'époque par l'Union nationale des forces populaires, dans une conjoncture connue par les premières falsifications des urnes...

Un homme digne et désintéressé

Dans ce combat, comme lors de tous ceux qui suivirent, Si Brahim Ouahmane se distingua comme le militant malléable et corvéable à merci, par les causes de son pays, de son peuple et de son parti, en homme de terrain toujours présent, humble, serviable et populaire.

Je l'ai connu, sur le tard, quand le PPS avait obtenu son droit à l'action politique légale. Il a laissé, en moi, le souvenir et le sentiment d'un homme trop sincère, humble, digne et travailleur. De mémoire de militant, il ne s'est jamais plein de la charge de travail militant, pourtant trop lourde et difficilement conciliable avec les obligations professionnelles et familiales.

Ce fut un grand militant qui n'a jamais cherché la mondanité, les strapontins ou la « promotion ». Il aurait pu mener, loin de son parti, une vie « politique » meilleure. Mais Si Brahim n'était pas le genre ni le profil « récupérable » à l'époque. Il n'a jamais été secrétaire de sa section -et pourtant considéré comme son principal animateur- se contentant seulement de figurer au sein du bureau dirigeant où « il faisait beaucoup plus de travail militant que n'importe quel secrétaire de section », comme le souligne un ancien militant et dirigeant de la section du grand Casablanca du PPS.

Lors du premier Congrès national du PPS, le défunt avait été élu comme membre suppléant au Comité central, instance qu'il intégrera le congrès suivant en tant que membre du Comité central.

En 1997, après le décès de Ali Yata, resté député de la circonscription pendant 20 années, nous avons pu, en accompagnant Nabil Benabdallah, alors candidat à la députation dans la même circonscription, de la grande popularité dont le défunt jouissait parmi la population locale.

En 2011, lors du Congrès régional de Casablanca, un vibrant hommage a été rendu au défunt, de son vivant, comme à ceux qui l'avaient accompagné, à la tête du Bureau régional de la grande métropole, à l'instar d'Abdelmajid Douieb, Haj Benbella, Mahjoub Kouari, Mohamed Bennis, Abdallah Gharbi...

D'autres noms reviennent pour rendre hommage à leurs mémoires : Fkih Oubella Kouakji, Serbouti et tant d'autres camarades qui ont tout donné, de leurs temps, de leurs vies...

La perte d'un fidèle et dévoué

La direction nationale du Parti du progrès et du socialisme a salué la mémoire de ce grand militant disparu.

L'annonce de son décès est l'occasion pour se remémorer son travail inlassable, lors des « nombreuses batailles du parti, en particulier dans l'ancienne Médina de Casablanca, où le parti a connu un grand développement et une grande popularité qui ont fait de cette région un fief distingué du Parti.

Le PPS rappelle notamment le de feu Ali Yata en tant que député PPS de remporter, en 1977, « son Le communiqué salue en lui « le loyal et fidèle aux principes et des de son parcours militant, prêt à se de la patrie et du peuple. Il a rations successives de militantes et sa sagesse et son enracinement conti- En cette douloureuse circonstance, léances à toute la famille du regretté Khddouj Bent Regragui, à ses Maria et Hanane, ainsi ses camarades, amis et Qu'il repose en

grand apport de Si Brahim à l'élection de l'Ancienne Médina, permettant au premier siège parlementaire ». modèle du militant inébranlable, valeurs du parti, resté, tout au long sacrifier pour défendre les causes contribué à la formation de généra de militants grâce à son expérience, nu avec les masses populaires ». nous présentons nos sincères condoléfun, notamment à son épouse Lalla enfants Khalid Adil, Bouchra, qu'à ses petits enfants, à proches. paix.



AVIS MODIFICATIF DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU HOLDING AL OMRANE PUBLIE AUX JOURNAUX AUJOURD'HUI LE MAROC ET BAYAN AL YAOUM LE 27 MAI 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Holding Al Omrane, par abréviation « HAO », Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 2.104.047.700,00 DH, siège social sis 5, Rue Bounoq, Mail Central, Hay Riad, Rabat, inscrite au Registre de Commerce de Rabat sous le numéro 26807, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le 26 juin 2020 à 12h30 au siège de la présidence du Gouvernement à Rabat, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2019 ;
- Présentation du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes du Holding Al Omrane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Ratification de la nomination de deux membres du Conseil de Surveillance ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Présentation d'un rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'émission de l'emprunt obligataire ;
- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

A titre extraordinaire :

- Approbation de l'amendement partiel complémentaire des Statuts du Holding Al Omrane ;
- Pouvoirs pour formalités.

Modalités d'inscription d'un projet de résolution :

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, disposent d'un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social du Holding Al Omrane en recommandé avec accusé de réception (5, Rue Bounoq, Mail Central, Hay Riad, Rabat).

Modalités de vote à l'Assemblée Générale :

Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires qu'ils représentent, suivant les modalités ci-après définies.

- Vote par procuration : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au siège du Holding Al Omrane.

Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte

A titre Ordinaire :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Holding Al Omrane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve expressément ledit rapport.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes du Holding Al Omrane au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par un résultat net comptable de **208 507 472,46** Dhs.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

▪ Bénéfice net comptable de l'exercice 2019	208 507 472,46 Dirhams
▪ (-) « Réserve légale »	10 425 373,62 Dirhams
▪ (+) « Report à nouveau » des exercices antérieurs	319 235 331,39 Dirhams
▪ Bénéfice distribuable	517 317 430,23 Dirhams
▪ Associés-Dividendes à distribuer	242 352 941,18 Dirhams
▪ Solde « report à nouveau »	274 964 489,05 Dirhams

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du départ de **Monsieur Abdelahad FASSI FHHRI**, en tant que Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et de **Madame Bassima HAKKAOUI**, en tant que Ministre de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité, et du Développement Social, met fin à leurs fonctions en leur qualité de membres du Conseil de Surveillance et les remercie pour la qualité du travail accompli durant leurs mandats et leur donne quitus entier et définitif.

L'Assemblée Générale procède à la ratification de la nomination de **Madame Nouzha BOUCHARREB**, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et de **Madame Jamila ELMOSSALI**, Ministre de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, en qualités de nouveaux membres du conseil de surveillance pour la durée de mandat restante de leurs prédécesseurs qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, approuve lesdites conventions.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du contenu du rapport du Directoire sur l'utilisation de l'autorisation d'émission d'un emprunt obligataire, soit par appel public à l'épargne soit par placement privé, en un ou plusieurs emprunts, pendant une durée d'une année, avec un taux fixe et/ou variable, dont le montant ne dépassant pas 800 MDH (Huit Cent Millions de Dirhams) et ce conformément aux dispositions du 1er paragraphe de l'article n°4 de la loi n°27-20 sur la tenue des réunions des organes de gouvernance et des assemblées générales pendant la période de l'état d'urgence.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire pour l'exécution de leur mission au titre de l'exercice 2019.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

A titre Extraordinaire :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet d'amendement partiel complémentaire des Statuts de la Société portant sur les articles 5, 18.1, 19.2, 20, 22, approuve lesdits Statuts tels que modifiés et confère à Monsieur le Président du Conseil de Surveillance les pouvoirs pour leur signature.

Deuxième résolution :

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale confère à Monsieur le Président du Directoire du Holding Al Omrane, tous les pouvoirs pour procéder aux diverses formalités légales nécessaires :

- Formalités d'enregistrement et de publicité ;
- Formalités de dépôt au tribunal ;
- Signature de la déclaration modificative au RC ;
- Autres formalités.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Le Directoire

Gouvernement : l'incommunication, les lapsus... et le reste

“ Le gouvernement dirigé par Saâd-Eddine El Otmani ne cesse de briller dans le registre de l'incommunication à bien des égards. ”

■ B. Amenzou

Il s'agit d'une crise de communication, alors que le pays est en pleine crise pandémique, sachant bien que la communication de crise est fondamentale dans la gestion de la crise. Cette situation renseigne sur l'incohérence de l'Exécutif et le dysfonctionnement de l'institution du porte-parole du gouvernement. En effet, la manière dont les décisions engageant la population sont annoncées, laisse entendre que le navire gouvernemental vacille. A moins de quarante-huit heures de la fin du confinement, un conseil du gouvernement a été annoncé via un communiqué laconique, puis reporté sine die, alimentant le suspense et les supputations surtout sur les réseaux sociaux. Le lendemain, une réunion de l'équipe gouvernementale a été tenue dans la précipitation, semble-t-il, et l'improvisation pour annoncer la prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 10 juillet, sans expliciter les mesures prises pour alléger le confinement dans une zone et le maintenir dans l'autre. Et ce n'est qu'à minuit que ces mesures ont été diffusées.



Le 10 juin, alors que le retard accusé dans l'annonce de ces mesures fait débat et suscite la polémique, beaucoup plus que les mesures en question, le chef du

gouvernement s'est distingué une nouvelle fois au parlement. Il a qualifié le foyer épidémiologique de Marrakech de «presque familial», allusion au couple

ayant organisée en plein confinement la fameuse soirée arrosée qui s'est terminée par la contamination de plusieurs convives dans la ville. Ce lapsus a été immédiatement intercepté par les citoyens pour faire de l'Exécutif la risée des réseaux sociaux, alimentant davantage l'humour contestataire. Dans ce sillage, les précédents lapsus ont refait surface, rappelant l'intervention du chef du gouvernement au parlement en avril dernier quand il a remercié Dieu pour le fait que le nombre de contaminations du nouveau coronavirus augmente chaque jour dans le royaume, alors qu'il voulait dire «le nombre des rémissions». De même, cela a fait resurgir dans le registre de l'humour contestataire le lapsus assez gênant de Saâd-Eddine El Otmani quand sa langue a fourché, en mai 2019, au moment de présenter le bilan de son gouvernement devant les membres des deux chambres du parlement, en parlant de la femme rurale (Qarawiya). Ces trébuchements n'ont pas échappé aux yeux et aux oreilles, très attentifs, des citoyens qui se sont fendus de commentaires acerbes à l'encontre de l'Exécutif. Et à force que cela se répète, l'image de l'institution et sa crédibilité se trouvent malmenées. « Ce serait terriblement triste s'il ne sort pas de cette mega-crise (Coronavirus) une pensée politique indiquant la nouvelle Voie », dixit Edgar Morin, sociologue, médiologue et philosophe français.

Gouvernement parallèle des jeunes

Donner la priorité à l'insertion professionnelle et à la relance de l'économie nationale

Le gouvernement parallèle des jeunes a appelé, dans son mémorandum présenté au chef du gouvernement, la nécessité d'accorder la priorité à l'emploi, à l'insertion professionnelle et à la relance de l'économie nationale pour la période post Covid-19.

Dans ses recommandations intitulées «Réinventer les politiques publiques pour une émergence socio-économique prospère, durable et inclusive pour la période post Covid-19», le gouvernement parallèle des jeunes a mis l'accent sur la nécessité de redynamiser le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle par des mesures concrètes qui concernent, à la fois, les entreprises impactées par la crise sanitaire et les employés.

L'accent a été mis, dans ce sens, sur le renforcement de la médiation et la négociation entre les employés et les entreprises et le développement et la promotion du télétravail, à travers des formations axées sur les nouveaux métiers liés aux technologies de l'information et de la

communication (TIC) qui sont en train de se développer parmi les jeunes dans le temps du Covid-19, tels que le e-commerce, le e-learning, le télé conseil et le e-marketing. Le gouvernement parallèle des jeunes a, en outre, souligné la nécessité de relancer l'économie nationale, qui représente actuellement un défi majeur avec le début d'une maîtrise partielle de la propagation du virus, estimant que pour cette raison et face à cette situation exceptionnelle, un état des lieux doit être fait. «Il faut également dégager les points forts et les faiblesses au niveau économique, financier et social, afin de dégager des mesures de relance et procéder aux ajustements nécessaires, affirme-t-on.

Il a appelé à ce que l'industrie soit de plus en plus centralisée sur les premières étapes de la chaîne d'approvisionnement, en optant pour la transformation industrielle et la conception, afin que ce secteur contribue fortement à la valeur ajoutée.

S'agissant du secteur des mines et des énergies, le gouvernement parallèle des jeunes a mis en avant l'importance de développer l'industrie des énergies propres, de promouvoir l'efficacité énergétique, de préserver les ressources en eau et de lutter contre la pollution et de protéger la faune et de la flore nationales et des zones humides et des aires protégées.

En ce qui concerne la préservation des ressources en eau, il a relevé l'importance d'une refonte de la loi n°36-15 relative à l'eau, qui serait, selon lui, bénéfique si elle est basée sur une vision prospective prenant en considération la disponibilité des ressources hydriques comme pierre angulaire, conjuguée à une accélération des activités du Conseil supérieur de l'eau et de l'octroi de plus de prérogatives à la police nationale de l'eau, afin de veiller au respect de la loi. L'accent a, d'autre part, été mis sur la promotion de la recherche scientifique et le développement de la culture d'entrepreneuriat dans les milieux aca-

démique et universitaire, pour amplifier l'émergence et la création d'entreprises innovantes basées sur la valorisation des résultats de la recherche scientifique.

Il s'agit, dans ce même contexte, d'encourager la recherche scientifique et d'allouer un budget annuel à cette section qui ferait avancer la roue du développement technologique et scientifique dans ce domaine, avec la participation des départements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi qu'en impliquant des laboratoires de recherche privé.

Pour l'édification d'un Etat fort avec ses institutions et sa démocratie, le gouvernement parallèle des jeunes recommande de réhabilitation des pratiques politiques et civiles et le développement des tâches et pouvoirs des institutions politiques élues aux niveaux nationaux et territoriaux, en plus de revoir le système électoral marocain de manière urgente, afin qu'il soit compatible avec la nouvelle perception de la pratique politique au Maroc.

Haute responsable de l'UA

Hommage à la contribution du Royaume durant son mandat au CPS

La Commissaire aux Affaires Politiques à la Commission de l'Union africaine, Mme Minata Cessouma, s'est félicitée de la contribution du Royaume durant son mandat au sein du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union et de sa présidence de cet organe. Lors d'une réunion, jeudi au siège de l'UA, avec l'Ambassadeur Représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, la Haute responsable de l'organisation panafricaine a saisi cette occasion pour se féliciter de la contribution du Royaume durant son mandat au sein du CPS et de sa présidence de cet organe guidé par les principes de transparence, de dialogue et la volonté résolue de fédérer loin de toute polémique ou débat stérile, indique-t-on auprès de la Mission permanente du Royaume.

Lors de cette entrevue qui



s'est déroulée en présence du Représentant permanent adjoint, Hassane Boukili, et du Directeur des affaires politiques à la Commission de l'UA, Khabele Matosa, l'échange a porté sur plusieurs questions d'actualité dans le contexte du COVID-19 et le rôle de l'Union africaine dans l'allègement de l'impact de cette épidémie sur le continent. La présidence par le Royaume du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine pour le mois de Septembre de l'année 2019, a été riche en actions en matière de paix, de sécurité, de développe-

ment et de lutte contre le changement climatique.

Le mandat de la présidence marocaine du CPS a été marqué par l'adoption d'importantes résolutions notamment la levée de la suspension du Soudan de toutes les activités de l'Union africaine, la tenue de la session ministérielle du CPS à New York, l'importante réunion sur le changement climatique et son impact sur les Etats insulaires en Afrique et la séance sur l'interaction entre le CPS de l'Union africaine et la

Commission de l'UA, cette thématique à l'initiative du Royaume, la première du genre au niveau du CPS, vise la consolidation et la coordination interdépartementale au sein de l'UA en vue d'accompagner le Conseil de paix et de sécurité, l'objectif étant d'assurer l'efficacité et l'efficacité de son action, rappelle-t-on.

Royaume du Maroc
Université Mohammed V de Rabat
La Présidence



المملكة المغربية
جامعة محمد الخامس بالرباط
رئاسة الجامعة

APPEL OUVERT A CANDIDATURES

Vu la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur notamment son article 20 et conformément à la loi organique n°02.12 du 19 Juillet 2012 relative à la nomination aux emplois supérieurs, le Président de l'Université Mohammed V - de Rabat porte à la connaissance des Professeurs de l'Enseignement Supérieur qu'un appel à candidature est ouvert pour le poste de **DIRECTEUR DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE.**

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés au siège de la Présidence de l'Université sis, Avenue des Nations Unies, Agdal- Rabat (2^{ème} étage) ou à partir du site web de l'Université (www.um5.ac.ma) **du 15 au 19 Juin 2020** durant les horaires en vigueur dans les administrations publiques.

Les dossiers de candidatures dûment constitués sont déposés contre récépissé, en six (06) exemplaires, plus une copie sous format électronique (USB), **du 20 au 24 Juillet 2020** à l'adresse et aux horaires sus-indiqués.



A l'heure de l'après Covid-19

Tourisme interne : alléger les contraintes administratives

Il y a belle lurette que le tourisme constitue l'épine dorsale de l'économie nationale. Notre pays en fait l'une des priorités majeures pour son essor, grâce à son potentiel naturel aussi varié qu'attractif, son hospitalité légendaire et sa stabilité hors pair.

■ Saoudi El Amalki

La mise en marche de ses stratégies, ayant insufflé une dynamique notable, durant la dernière décennie, ainsi que celle dont les assises de la régionalisation sont déjà mises à contribution, sont des innovations volontaristes en vue de concrétiser les atouts d'une telle donne nationale. Le tourisme, ainsi redynamisé et stimulé à plus d'un registre, est source de devises et générateur d'emplois. S'agissant du tourisme en général, d'aucuns ne considèrent que les étrangers en particulier les Européens qui jouissent de tous les égards dans un pays de tolérance et d'ouverture. Ils font légion et sont bien accueillis, partout où ils s'installent depuis leur descente d'avion. Leur nombre ne cesse d'augmenter, en dépit des crises mondiales. Ils sont libres de leur mouvement à travers le territoire national. Paradoxalement, les touristes marocains sont négligés et relégués au second rang quelle que soit leur classe sociale. Des prix qui leur sont appliqués par des hôtels classés sont exorbitants. Aussi, tout déplacement de groupes de touristes marocains est-il soumis à une surveillance. Les étrangers effectuent excursions, circuits, pèlerinage en toute sérénité. A titre individuel ou collectif par le biais d'agences de voyages ou de leur propre moyen de locomotion, ils investissent les plages, sillonnent les vallées, escaladent les montagnes, traversent le désert dans la quiétude. Quant à tout groupe de touristes nationaux désirant voyager, circuit ou excursion,



il doit obligatoirement accomplir des formalités administratives à l'occurrence, formuler une demande d'autorisation de déplacement auprès du gouverneur ou du wali, qui comprend l'itinéraire à suivre (aller et retour), la durée, le lieu d'hébergement, les sites à visiter... Il est impératif de joindre à la demande en cause la liste nominative des passagers : nom, prénom, adresse, profession, n° de la CIN de chaque individu. (Le citoyen demeure-t-il en liberté conditionnelle ?). D'emblée, la réponse de l'autorité gouvernementale est affirmative, néanmoins, elle ne tolère

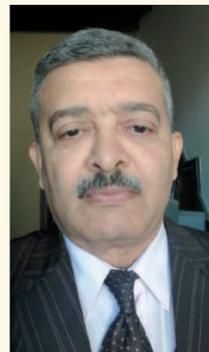
aucun changement de parcours ni du programme initial. Au carrefour des grands axes routiers, certains gendarmes zélés en plus du contrôle des pièces du bus, examinent attentivement la liste des excursionnistes et opèrent à la vérification d'identité. Les arrêts sont ponctués par la présence des chioukhs qui se relayent en vue d'assurer une surveillance active jusqu'à la fin du circuit. Ces personnages épient le moindre fait et geste des visiteurs grâce à la complicité de l'accompagnateur de l'agence de voyage affrété. De tels agissements humiliants scandalisent les passagers,

suscitent un profond ressentiment et découragent tout projet de voyage organisé du groupe de citoyens. Ces pratiques surannées ridiculisent l'administration, blessent l'orgueil du citoyen à l'heure où toutes les instances constitutionnelles fonctionnent normalement. Suspecter tout marocain suppose un manque de civisme et recommande une révision radicale du système relationnel. Le tableau brossé n'est pas réjouissant, ainsi il est judicieux de rendre caduques les prescriptions de la circulaire coercitive qui régit l'organisation des voyages de groupes marocains.

L'après pandémie dans le Souss

Khalid Ammar : « tous les indicateurs sont encourageants »

Bref entretien avec Khalid Ammar, acteur du secteur du tourisme. Il consacre toute sa vie pour la promotion de la profession en direction du domaine qui lui tient tant à cœur. Il est connu par son franc-parler, son sens du civisme et son dévouement qui n'ont jamais fléchi à ce propos :



Saoudi El Amalki : Comment évaluez-vous la période de l'état d'urgence, décrétée par les autorités publiques de notre pays ?

Khalid Ammar : La réactivité des autorités publiques dès l'annonce des premiers cas de Covid-19 dans notre pays a été exemplaire et saluée par tout le monde. L'état d'urgence et les mesures barrières en parallèle étaient opportuns et obligatoires.

Pensez-vous que le moment est opportun pour la levée définitive des mesures restrictives ?

Il est difficile de se prononcer sur la levée des restrictions propres au déconfinement définitif, vu que les directives n'ont pas été suivies à la lettre par tous. Après plus d'un mois de relatif respect, des foyers de récalcitrants ont joué les trouble-fêtes encouragés par un flagrant laxisme des forces publiques.

Après des indicateurs qui semblent encourageants surtout en matière de rémission en nette progression, l'attention est surtout focalisée sur les mécanismes à mettre en œuvre pour réussir la relance socio-économique. A votre sens, quelle serait le plan de redressement à adopter, tout en gardant les mesures préventives ?

Tous les indicateurs sont encourageants et montrent qu'on s'achemine vers une régression visible des chiffres de la pandémie. Les mesures à mettre en œuvre sont d'abord d'ordre technique : barrages renforcés dans les administrations et lieux de travail et tous endroits susceptibles de générer des foules. (voir circulaire du ministère de l'économie datée du 22 mai 2020). C'est connu de tous que les problèmes économiques du Maroc ne datent pas de l'avènement du Covid-19, mais ils sont plutôt d'ordre structurel et je pense que nous avons l'occasion de soigner le structurel par du conjoncturel :

- Il faut abolir les textes législatifs qui ne sont plus d'actualité et ne répondent plus au contexte actuel.
- Amnistie générale sur les impôts de l'exercice 2020.
- Accorder des crédits à 0% d'intérêts et garantis par l'Etat au profit des entreprises qui le désirent et surtout les plus touchées par les conséquences de cette crise.
- Créer des groupements pour s'engager sur une charte pour chaque secteur d'activité.

Par S.E.A

Préfecture d'Agadir Ida Outanane

Contribution à la réflexion sur un plan de relance économique dans le Souss



Jamal Diouani, au nom de l'inspection de l'Istiqlal d'Agadir, membre du conseil régional de Souss Massa

l'économie de la Province d'Agadir-Idaoutanane, des éléments de réponses doivent être apportés aux trois questions qui s'imposent : Combien d'entreprises seront potentiellement impactées ? Quelles sont les branches d'activités qui seront les plus touchées ? Combien d'emplois ont été perdus durant la période d'urgence sanitaire ? Combien d'emplois seront perdus en l'absence d'actions correctives ? Quelles mesures d'accompagnement (publiques et privées) pour relancer l'économie d'Agadir ? Le degré d'impact est d'abord estimé pour chaque branche d'activité séparément. Ensuite, nous avons jugé opportun de scinder l'ensemble de l'activité économique dans la province d'Agadir Ida Outanane en trois secteurs locomotives (L'Industrie Touristique, Le Bâtiment et travaux publics, L'industrie Agro et Halio alimentaire) et un bloc de secteurs relais/support (Commerce, Logistique et Transport, Service, Economie Sociale et Solidaire et Secteur informel).

L'industrie Touristique : 15 mesures d'accompagnement pour un budget de 500 Millions de Dhs

- Mettre en place un fonds de soutien à l'industrie touristique d'Agadir pour la sauvegarde des emplois en cette période de crise.
- Rallonger et accélérer la mise en œuvre du programme de soutien à la rénovation initiée par le Conseil Régional Souss Massa via la SDR Tourisme en cette période propice (inactivité).
- Dédier un fonds spécial aux coopératives de l'artisanat touristique pour le maintien des activités.
- Créer un fonds de soutien pour la promotion des produits de terroir qui ont un grand impact sur les activités génératrices de revenus dans le monde rural.
- Exonération des charges sociales et fiscales (CNSS, IR) pour 12 mois à toutes les entreprises touristiques, conditionnées par le maintien des emplois.
- Réduire la TVA sur les produits touristiques et revoir à la baisse les autres taxes locales.
- Subventionner les activités d'éco-tourisme et du tourisme rural.
- Le Bâtiment et Travaux Publics, 13 mesures d'accompagnement pour un budget de 100 Millions de Dhs

Pouvoirs Publics (Ministères et collectivités territoriales)

- Maintien du programme royal de 6 Milliards de dhs pour le développe-

ment du grand Agadir d'entraînement sur l'activité économique de la ville.

- Rediriger la stratégie de développement de l'offre de l'institution Al Omrane vers les projets à fort effet d'entraînement sur l'emploi.
- Adaptation des barèmes, base d'imposition des taxes et impôts supportés par le secteur immobilier.
- Subvention de la part de l'Etat d'une partie des intérêts au titre des crédits logements.
- Baisse substantielle des frais d'enregistrement et des frais d'inscriptions hypothécaires sur les ventes immobilières.
- Procédés liés aux bâtiments et travaux publics.
- Décréter « la préférence nationale » dans la majorité des marchés publics.
- Généraliser les procédures dématérialisées des services de l'administration publique en faveur.
- Mettre en place des procédures exceptionnelles de paiement (réadapter les fonctions administratives et techniques de suivi de l'exécution des marchés publics).
- Accorder des avances sur marché assortie de cautions ou garantie CCG pour une reprise rapide des chantiers en arrêt.
- Accélérer le déblocage de la TVA sur les logements sociaux pour soulager la trésorerie des promoteurs immobiliers
- L'industrie Agro et Halio alimentaire, 9 mesures d'accompagnement pour un budget de 200 Millions de Dhs1 Milliards de Dhs

Pouvoirs Publics (Ministères et collectivités territoriales)

- Garantie totale de la CCG pour tout financement des unités industrielles des stocks de produits valorisés.
- Subvention exceptionnelle (20%) et proportionnelle à la capacité de production et de stockage pour encourager le maintien des flux des intrants (agricole et de mer).
- Accélérer le processus d'investissement et de mise en œuvre des plateformes dédiées à l'aquaculture dans le littoral d'Agadir.
- Partenariat Public-Privé pour la mise en œuvre d'actions commerciales ciblées et soutenues dans le temps pour accompagner les opérateurs économiques dans l'élargissement des parts de marché existants et l'exploration de nouveaux marchés.
- Soutenir un programme d'affectation d'une partie du transport touristique au transport du personnel opérant dans l'industrie Agro et Halio alimentaire.

- Soutenir un programme généralisé de mise à niveau en matière de labellisation, d'efficacité énergétique en partenariat avec l'Université, l'OFPPPT et les opérateurs privés de formation. Secteur Privé (Entreprises, Banques et Associations professionnelles)
- Profiter de cette période de replis provisoire de la demande par le lancement rapide d'un vaste programme généralisé de mise à niveau du secteur de l'agro-industrie en matière de normes de certification qualité (Hygiène, Sécurité, SA8000, Qualité totale, ...) par filière d'activité.
- Orienter les efforts de commercialisation des produits valorisés vers les pays à fort potentiel de demande (Partenariat Public-Privé).

- Créer des joint-ventures avec des industriels étrangers (notamment Sud Asiatiques) qui veulent s'intégrer dans la chaîne mondiale d'approvisionnement pour des raisons de proximité des marchés européen et africain
- L'Economie Sociale et Solidaire 7, mesures d'accompagnement pour un budget de 200 Millions de Dhs, Pouvoirs Publics/ Secteur Privé
- Lancer un vaste programme sectoriel pour les produits de terroir : certification/labellisation qualité, ventes en lignes et développement à l'international.
- Contribuer à l'organisation d'une foire permanente sur la ville d'Agadir à la disposition des opérateurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

- Mettre en place un programme généralisé à toute la chaîne de valeur de digitalisation des 3 process dans le cadre d'un projet en partenariat avec l'Université, l'OFPPPT et les opérateurs privés de formation.
- Mettre en œuvre un programme ambitieux aux entreprises dédiées à l'offshoring.
- Amorcer un projet d'intégration des acteurs de l'économie informelle à travers des plate-formes, commerces et Services par zone géographique.
- Consacrer un fonds de soutien aux Auto-Entrepreneurs pour une adaptation rapide aux exigences du marché.
- Affecter une part de tous les investissements publics des TPE.

Royaume du Maroc
Université Mohammed V de Rabat
La Présidence



المملكة المغربية
جامعة محمد الخامس بالرباط
رئاسة الجامعة

APPEL OUVERT A CANDIDATURES

Vu la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur notamment son article 20 et conformément à la loi organique n°02.12 du 19 Juillet 2012 relative à la nomination aux emplois supérieurs, le Président de l'Université Mohammed V - de Rabat porte à la connaissance des Professeurs de l'Enseignement Supérieur qu'un appel à candidature est ouvert pour le poste de **DOYEN DE LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES - SOUSSI**.

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés au siège de la Présidence de l'Université sis, Avenue des Nations Unies, Agdal- Rabat (2^{ème} étage) ou à partir du site web de l'Université (www.um5.ac.ma) du 15 au 19 Juin 2020 durant les horaires en vigueur dans les administrations publiques.

Les dossiers de candidatures dûment constitués sont déposés contre récépissé, en six (06) exemplaires, plus une copie sous format électronique (USB), du 20 au 24 Juillet 2020 à l'adresse et aux horaires sus-indiqués.



Marrakech

Soulagement et optimisme des commerçants après la reprise de l'activité économique

Après un arrêt total de l'activité économique de près de trois mois, la vie reprend progressivement son cours normal à Marrakech et les commerces sont de nouveau autorisés à ouvrir et à accueillir leurs clients, suite à la décision d'assouplissement des mesures de confinement sanitaire.

Classée dans la zone 2 d'allègement des restrictions, la cité ocre entame petit à petit son déconfinement avec la reprise des activités commerciales, industrielles, d'artisanat, de commerce de proximité et des petits métiers de proximité. Circulation plus fluide qu'auparavant, lors de la tournée effectuée par une équipe de la MAP dans différents coins et axes névralgiques de la ville, occasion de constater de visu la réouverture de la plupart des commerces dans l'ensemble des quartiers, ainsi que des cafés et des restaurants qui se limitent, jusqu'à présent, au service à emporter et à la livraison à domicile.

Par ailleurs, d'autres endroits à forte affluence, à l'instar des Malls maintiennent toujours leurs portes fermées, dans le souci d'endiguer la propagation du coronavirus et de préserver la santé publique.

A la place de Jemaâ El Fna, déserte et silencieuse comme elle ne l'a jamais été, Souk El Jdid a ouvert ses portes devant ses visiteurs dès les premières heures du matin, et ce dans le strict respect des mesures préventives, (port de masques, distanciation sociale, stérilisation...).

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, le président de l'association des commerçants et artisans du Souk El Jdid, Abdelhak Belkadir, s'est félicité de la reprise de l'activité économique, un moment tant attendu par les commerçants, qui ont été touchés de plein fouet par la crise induite par la pandémie du Covid-19.



"Il faut travailler main dans la main pour revenir à la normale et redynamiser les secteurs les plus impactés, car comme vous savez la ville de Marrakech en général et la place de Jemaâ El Fna en particulier reposent sur le tourisme national et international", a-t-il relevé, notant que

cette crise a paralysé totalement l'activité commerciale pendant trois mois. "Nous avons adopté une série de mesures préventives pour accueillir nos clients dans les meilleures conditions", a-t-il indiqué, insistant sur la nécessité de se conformer aux

consignes relatives à l'état d'urgence sanitaire pour éradiquer cette pandémie et sortir de cette crise dans les plus brefs délais.

De son côté, Edad Hicham, commerçant à Souk Jdid et vice-président de l'association des commerçants et artisans, s'est dit très content de reprendre le travail après une période très difficile pour l'ensemble des commerçants qui ont accusé de lourdes pertes.

"Nous avons mis en place plusieurs règles sanitaires et mesures préventives, dont le respect d'une distance d'un mètre et demi entre chaque client, l'organisation d'accueil (pas plus de trois clients à l'intérieur du magasin), la stérilisation permanente des locaux et l'installation des distributeurs des gels hydroalcoolique", a-t-il fait savoir.

Par ailleurs, il a insisté sur l'importance d'encourager le tourisme interne pour relancer l'activité économique et promouvoir le produit local. "Nous comptons beaucoup sur le tourisme interne pour un re-décollage réussi de l'activité économique, a-t-il ajouté.

Non loin de Jemaâ El Fna, à Gueliz, tous les commerces ont repris leurs activités. Un afflux important a été remarqué dans les boutiques de prêt-à-porter et les restaurants qui proposent le service à emporter. Même constat, à Daoudiyat, Bab Doukala, El Ahbass, Massira, Route de Casablanca...

A Marrakech, la vie a commencé à reprendre ses droits, certes doucement mais sûrement.

Chakib Achour, Directeur marketing stratégique chez Huawei Maroc

Nécessité d'adapter l'industrie 4.0 aux leviers économiques

La réussite du passage vers l'industrie 4.0 au Maroc nécessite une adaptation de ce concept avec les leviers économiques, a souligné, jeudi, Chakib Achour, Directeur marketing stratégique chez Huawei Maroc – Afrique du nord.

"L'industrie 4.0 est un concept inventé par l'Allemagne qui un pays est à la pointe de l'industrie. Pour le Maroc, il est important est de retenir ce concept et l'adapter avec nos besoins et par rapport aux spécificités et aux leviers de l'économie nationale", a préconisé M. Achour qui s'exprimait lors d'un webinaire sur "le rôle de l'Écosystème digital dans la relance industrielle du Maroc post-covid", organisé par le cluster Industrie 4.0 de la Fédération des technologies de l'information de télécommunication et de l'offshoring -Apebi. Il a, dans ce sens, mis l'accent sur l'importance d'une mobilisation en faveur de la promotion du digital, appelant à y investir davantage, à mettre en place une politique de subvention, ainsi qu'à alléger la fiscalité en vue d'accompagner les entreprises dans leurs efforts pour développer l'industrie digitale.

"Ceci ne peut être effectivement valable que si on dispose d'une infrastructure digitale solide", a poursuivi M. Achour, ajoutant que l'industrie 4.0 et l'internet des objets (IOT) sont basées sur la connectivité, laquelle doit être sûre et bonne. A cet égard, il a rappelé que durant cette période de la pandémie du

covid-19, "le trafic du réseau a augmenté, mais malheureusement la qualité du service a été impacté". "Nous avons, à Huawei, fait un travail énorme avec les opérateurs pour pallier à ces problèmes de congestion de réseau".

"Nous avons également monté un écosystème mondial des cas d'utilisation (use case) qui déploie le concept de l'industrie 4.0 pour les petites et moyennes entreprises (PME). Pour le Maroc, ça peut être applicable pour l'agriculture et l'industrie du poisson", a fait savoir M. Achour, estimant qu'il faut trouver le pont entre ceux qui fournissent les technologies de l'information et de la communication, les industries et les partenaires.

L'industrie 4.0 se caractérise par un temps de latence très réduit, la fiabilité, la qualité de service et la bande passante, a-t-il expliqué. "Aujourd'hui, c'est la combinaison entre l'IOT, le cloud, le Big Data et l'intelligence artificielle qui permet de contribuer à une transformation digitale pour créer de la valeur et accroître l'économie digitale".

En outre, M. Achour a indiqué qu'à l'horizon de 2025, le chiffre d'affaires qui serait affecté à l'industrie 4.0 va être aux alentours de 6,4 mille milliards de dollars, faisant observer que l'investissement digital est six à sept fois plus profitable que dans les industries traditionnelles.



Coopération maroco-allemande dans le domaine de l'hydrogène vert

Rebbah : « L'accord contribuera à l'accélération de la transition énergétique nationale »



L'accord entre le Maroc et l'Allemagne relatif au développement du secteur de la production de l'hydrogène vert, signé mercredi à Berlin, contribuera à l'accélération de la transition énergétique nationale, a indiqué vendredi à Rabat le ministre de l'Énergie, des mines et de l'environnement, Aziz Rabbah.

La coopération dans le secteur du "Power to X", qui s'intègre dans le partenariat maroco-allemand en matière énergétique, contribuera à l'accélération de la transition énergétique nationale et à la mise en œuvre des engagements climatiques du Maroc, a déclaré M. Rabbah à la presse, mettant en exergue son rôle fondamental dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la création de perspectives d'emploi et la préservation de l'environnement.

"Le Maroc bénéficiera de cette coopération dans différents secteurs, tels que les transports, l'industrie ou les mines", a poursuivi le ministre, mettant en évidence la fiabilité du Royaume dans le domaine des énergies renouvelables.

Dans ce sens, le responsable gouvernemental a fait part de la volonté du ministère de mettre en œuvre des projets de recherche et d'investissement dans le secteur du "Power to X" dans le cadre d'une telle alliance avec l'Allemagne. Par ailleurs, le ministre a relevé que la production d'hydrogène vert et son utilisation renferment un potentiel considérable avec des impacts climatiques positifs, affirmant qu'il permet un stockage à long terme de l'énergie

et contribue à la décarbonation du mix énergétique permise par le couplage sectoriel.

Abordant les progrès du Royaume dans le domaine des énergies renouvelables, M. Rabbah a mis en relief les avancées majeures du pays en la matière, affirmant qu'actuellement "le Maroc figure parmi les pays qui excellent dans le domaine du développement des énergies renouvelables". Liant le ministère marocain de l'Énergie, des mines et de l'environnement et le ministère allemand de la Coopération économique et du développement, l'accord vise à développer le secteur de la production d'hydrogène vert et à mettre en place des projets de recherche et d'investissement dans l'utilisation de cette matière, source d'énergie écologique.

TPME : Attijariwafa Bank apporte une bouffée d'oxygène

Le groupe Attijariwafa Bank apporte une bonne nouvelle pour les TPME, notamment qui ont été impactées par les mesures sanitaires imposées dans le cadre la gestion de la pandémie Covid-19.

■ Kaoutar Khennach

En effet, le groupe bancaire Attijariwafa Bank consacre une enveloppe de 30 milliards de DH pour soutenir et accompagner 100.000 TPME. « Cet engagement financier sans précédent est assorti d'un dispositif de services non financiers axés sur la formation, le conseil et la mise en relation » indique la banque. Le soutien de la banque ne s'arrête pas là et déploie un nouveau dispositif d'envergure, baptisé OFFRE RELANCE, pour les entreprises de toutes tailles intégrant le financement de la reprise d'activité, des offres digitales innovantes, ainsi que l'accompagnement et le conseil, avec la perspective de franchir au mieux cette étape cruciale de la relance économique.

Cette offre propose une panoplie de solutions pour la reprise de l'activité, dont le CREDIT RELANCE adossé au Fonds de Garantie de la CCG.

Ainsi, et jusqu'au 31 décembre 2020, les commerçants, artisans, professionnels, TPE, PME et Grandes Entreprises peuvent accéder au financement de leurs besoins en fonds de roulement afin de leur permettre de préserver au maximum l'emploi et de régler prioritairement leurs fournisseurs.

Dans le détail, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions DH, le crédit est à hauteur de 10% du chiffre d'affaires avec un maximum de 1 million DH.

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 10 millions DH, le montant



du crédit peut aller à 1,5 mois de chiffre d'affaires pour celles opérant dans l'industrie et à 1 mois de chiffre d'affaires pour celles relevant des autres secteurs d'activité, avec un plafond de 100 millions DH. Ces offres s'articulent autour d'un taux de crédit très avantageux, d'une durée allant jusqu'à 7 ans dont 2 ans de différé. Elles sont adossées à la garantie de la CCG, « Relance TPE » couvrant 95% du montant du crédit et « Damane Relance » pour la

PME et la GE, couvrant entre 80 et 90%, selon le niveau de chiffre d'affaires.

Et pour apporter un appui supplémentaire, de nombreuses solutions sont proposées spécifiquement dans le cadre de l'OFFRE RELANCE, notamment des crédits d'investissement pour renouveler l'appareil productif ou réinventer le business model, mais également des crédits de fonctionnement spécifiques pour soulager la trésorerie des opérateurs.

Bank Of Africa met en place le « Crédit Relance »



Bank Of Africa (BOA) a annoncé, vendredi, la mise en place d'un « Crédit Relance » destiné principalement au financement du fonds de roulement des entreprises en difficulté.

Après avoir soutenu ses entreprises et TPME clientes impactées par la crise pour leur permettre de maintenir l'accès au financement et d'assurer leur exploitation à travers différentes mesures, BOA met à la disposition des entreprises en difficulté le crédit moyen/long terme « Crédit Relance », indique BOA dans un communiqué, ajoutant que ce crédit est destiné principalement au financement du fonds de roulement des entreprises.

En effet, dans le but de soulager la trésorerie suite au manque à gagner généré par la crise sanitaire et permettre ainsi aux entreprises de relancer leur activité, BOA soutient ses entreprises clientes en mettant à leur disposition un crédit adapté à leur taille, plafonné à 100 millions de dirhams (MDH) avec un taux de financement de 4% et un remboursement étalé sur 7 ans avec différé pouvant atteindre 2 ans, relève la même source.

Garanti par la Caisse centrale de garantie à hauteur de 80 à 95%, selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, le « Crédit Relance » est destiné à couvrir les besoins en fonds de roulement avec au moins 50% du crédit dédié au règlement des fournisseurs, précise le communiqué.

Et de poursuivre que d'autres besoins peuvent être financés par le Crédit Relance, notamment les charges du personnel, les charges sociales, les charges fiscales, les loyers, les charges d'énergie, les frais d'entretien et les droits de douane. Avec l'ensemble de ses initiatives et mesures, BOA réaffirme sa mobilisation pour accompagner les acteurs économiques marocains à surmonter la crise causée par la pandémie Covid-19 et traduit ainsi son engagement fort et solidaire en tant que partenaire financier de choix des entreprises, conclut le communiqué.

Industrie : hausse de 0,5% de l'indice IPIEM au T1-2020

L'indice de la production des industries manufacturières hors raffinage de pétrole a enregistré une hausse de 0,5% au cours du premier trimestre 2020 par rapport à la même période de 2019, selon le Haut Commissariat au Plan (HCP).

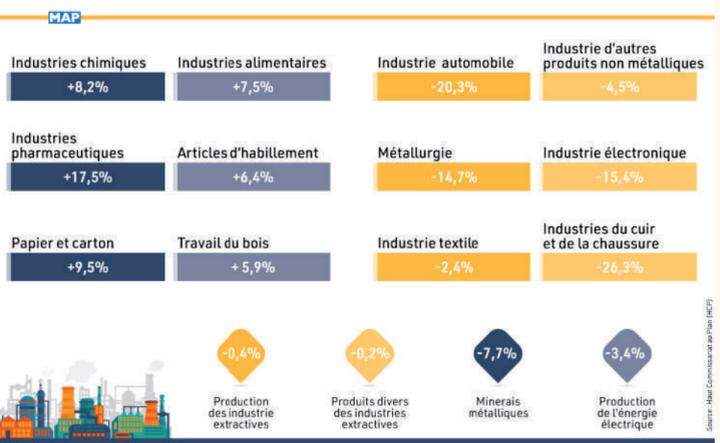
Cette évolution résulte notamment de la hausse de l'indice de la production des « industries chimiques » de 8,2%, des « industries alimentaires » de 7,5%, des « industries pharmaceutiques » de 17,5%, des « articles d'habillement » de

6,4%, du « papier et carton » de 9,5% et du « travail du bois » de 5,9%, explique le HCP dans une note d'information relative à l'indice de la production industrielle, énergétique et minière (IPIEM) du premier trimestre 2020. En revanche, l'indice de l'industrie automobile » a enregistré une baisse de 20,3%, de l'industrie d'autres produits non métalliques » de 4,5%, de la « métallurgie » de 14,7%, de l'industrie électronique » de 15,4%, de l'industrie textile » de 2,4% et de celui des «

industries du cuir et de la chaussure » de 26,3%, relève la même source. Par ailleurs, l'indice de la production des industries extractives a enregistré une baisse de 0,4%, résultant de la baisse de l'indice de la production des « produits divers des industries extractives » de 0,2% et de celui des « minerais métalliques » de 7,7%, fait savoir le HCP.

L'indice de la production de l'énergie électrique a enregistré, de son côté, une baisse de 3,4%, conclut la note.

INDUSTRIE: HAUSSE DE 0,5% DE L'INDICE IPIEM AU T1-2020



Fabrice Crevola nouveau DG de Renault Commerce Maroc



Fabrice Crevola a été nommé directeur général de Renault Commerce Maroc, la filiale commerciale du groupe Renault Maroc, annonce le Groupe Renault dans un communiqué.

« A compter du 1er juillet 2020, Fabrice Crevola prendra officiellement ses nouvelles fonctions en tant que directeur général de Renault Commerce Maroc succédant ainsi à Laurent Diot appelé au poste de

directeur marketing France. Il sera rattaché à Marc Nassif, Directeur Général du Groupe Renault Maroc », fait savoir le Groupe.

Diplômé de l'EM Lyon Business School, Fabrice Crevola a intégré le Groupe Renault en 1994, souligne la même source, indiquant que son parcours a été marqué par la prise de fonction de différentes responsabilités dans les ventes et le marketing au sein du Groupe.

Il dispose d'une grande expérience à l'international, notamment à la tête du marketing du Groupe Renault en Pologne et en Italie, relève le communiqué, ajoutant que depuis maintenant 3 ans, il occupe le poste de directeur général du Groupe Renault au Portugal.

« La filiale commerciale du Groupe Renault Maroc gère les activités de ventes et de services des marques Renault et Dacia. Plus que jamais, le Groupe a renforcé son leadership commercial dans le Royaume avec plus de 42% de part de marché en 2019, devenu le 13ème pays en termes de vente pour le Groupe Renault », conclut la même source.

Sodexo Maroc a mis en place un plan de reprise

Sodexo Maroc a déployé son programme «Rise with Sodexo» de reprise d'activité post-confinement destiné à ses clients et visant à avoir une approche structurée et complète pour aider les organisations à mettre en œuvre les nouveaux impératifs organisationnels imposés par le nouveau coronavirus (covid-19). «Ce programme répond aux enjeux d'hygiène, de sécurité, de bien-être et de productivité. Avec cette initiative, Sodexo renforce ainsi ses services auprès de nombreux employeurs au Maroc. Au total ce sont 50.000 personnes, convives et utilisateurs de ses services, qui bénéficient au quotidien des services de Sodexo Maroc», indique Sodexo dans un communiqué. Sodexo Maroc a mis en place un plan de reprise complet pour l'ensemble de ses activités s'appuyant sur des mesures sanitaires rigoureuses, incluant

tous les éléments essentiels qui permettent d'assurer un retour en toute confiance dans les bureaux, unités industrielles ou restaurants d'entreprise (dans les zones d'accueil, couloirs, ascenseurs, espaces de travail, salles de



réunion, cafeterias et zones sanitaires). Il prévoit le réaménagement des espaces, une signalétique informative et directionnelle prête à l'usage, une offre de restauration repensée, un kit de bienvenue

pour l'accueil des collaborateurs, ainsi que des guides opérationnels exhaustifs d'accompagnement à la reprise. Sodexo a également engagé une démarche de certification par le bureau «Veritas» Maroc de son programme de reprise.

«Notre défi est de nous adapter collectivement à une nouvelle normalité. Cela nous a amenés à préparer un programme unique et complet pour accompagner nos clients et soutenir leurs collabora-

teurs dans un retour au travail en toute confiance. De l'identification des risques, à la formation de nos collaborateurs, jusqu'au déploiement concret de nos standards et mesures sanitaires covid-19, tout a été finement pensé et rien n'a été laissé au hasard. Nous avons bénéficié en cela de l'expérience du Groupe Sodexo dans les pays durement touchés par la pandémie», a expliqué Mouna Fassi Daoudi, Directrice Générale Sodexo Maroc, citée par le communiqué.

A l'heure où le télétravail, adopté dans bien des cas comme solution alternative temporaire, est envisagé comme une nouvelle organisation durable, Sodexo Maroc rappelle ainsi, en veillant à la qualité et à la sécurité des lieux de travail, son attachement aux approches centrées sur les échanges humains, remparts contre l'isolement social et professionnel.

Trois questions à Jaafar Heikel, vice-président de la Fédération nationale de la santé

Déconfinement : « Nous aurons à vivre avec le virus quelques semaines »

« Le Maroc vient de s'engager dans un plan d'assouplissement progressif des mesures de confinement et de relance des activités industrielles et commerciales, après presque trois mois d'isolement sanitaire. Pour cerner les éventuels risques encourus en cette phase cruciale et les critères retenus pour le processus de levée du confinement, la MAP a approché l'épidémiologiste Jaafar Heikel, vice-président de la Fédération nationale de la santé. »

1- Un plan d'allègement des mesures du confinement a été mis en place avec l'établissement de deux zones I et II. Selon vous, quels critères sont retenus dans cette démarche?

* Effectivement ce n'est pas un déconfinement, mais un allègement du confinement avec comme garde fou la loi de l'urgence sanitaire. A mon sens, ce plan d'allègement a retenu comme critères :

- La loi de Pareto binaire (2 catégories) en partant du constat selon lequel 20% des régions représentent 80% des cas . Donc on a catégorisé deux zones, celle des 20% la zone 1 et celle des 80% la zone 2;
- La probabilité de clusters professionnels ou même familiaux : la majorité des foyers existent dans 4 villes, Casablanca, Rabat, Tanger et Fès;



- La capacité du système de santé à gérer un flux de patients le cas échéant.

2- A votre avis, ne faut-il pas craindre une résurgence du virus et éventuellement un reconfinement, après l'assouplissement des restrictions de mouvement notamment dans la zone 2?

*. A mon avis l'enjeu majeur n'est pas dans l'augmentation des nouveaux cas qui peuvent exister selon le niveau de dépistage dans une zone. Il s'agit en fait de la possibilité que certains porteurs confinés deviennent des transmetteurs à leur sortie du confinement. Bien que possible, cette probabilité est faible. Nous aurons à vivre avec le virus quelques semaines, voire quelques mois, mais je crois sauf surprise, que le Maroc est préparé à gérer des crises sanitaires qui ont les caracté-

ristiques que nous avons vécues depuis trois mois.

3- Selon vous, quels risques persistent pour les personnes exposées, principalement les personnes âgées et les femmes enceintes?

* Il faut évidemment porter une attention particulière aux personnes âgées, aux personnes vulnérables et aux personnes avec des maladies chroniques. Le risque de contamination étant dans ce cas plus élevé (2 à trois fois plus), nous devons concentrer nos efforts envers eux en priorité. Cette action peut se faire à l'aide de la télé-médecine (télésuivi), l'application «Wiqaytna» développée par l'État, le dépistage, la sensibilisation, l'éducation à la santé et surtout l'implication des professionnels de la santé publique et privés dans la planification en matière de prise en charge.

Prolongation de l'état d'urgence sanitaire

La toile marocaine dans tous ses états !

■ Par Najlae El Ouazzani

Après les nombreuses rumeurs qui ont envahi la toile et les moult interrogations des Marocains par rapport à la possibilité de prolonger ou pas le confinement et l'état d'urgence sanitaire dans le pays, le gouvernement marocain s'est enfin prononcé, le mardi 09 juin, à moins de 24 heures du terme de la deuxième prolongation de l'état d'urgence et du confinement sanitaires. Le conseil de gouvernement a annoncé un assouplissement des mesures de restriction et la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire national, du mercredi 10 juin à 18h00 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020 à 18h00, afin de faire face à la propagation de la Covid-19.

En vertu de ce plan d'allègement des restrictions liées à l'état de confinement sanitaire, les préfectures et provinces du Royaume ont été classées en zones 1 et 2 selon les critères fixés par les autorités sanitaires. Cette mesure a non seulement eu pour effets de diviser le pays en deux zones mais elle a

aussi polarisé les réactions des internautes. Depuis l'annonce du gouvernement, la toile marocaine est dans tous ses états. Les internautes marocains se lâchent et ne manquent pas d'ingéniosité pour partager leurs points de vue. Place à la dichotomie pour/contre ! Ainsi, plusieurs internautes n'ont pas hésité à exprimer leur mécontentement d'une manière ludique, ironique mais parfois offensive. Il y'en a aussi ceux qui se posent un tas de questions, en l'occurrence, la différence entre l'état d'urgence sanitaire et le confinement.

«Bonjour si quelqu'un comprend la différence entre la reconduction d'état d'urgence et le déconfinement progressif, un éclairage serait le bienvenu merci !», commente un internaute. «L'état d'urgence sanitaire est prolongé et pour le confinement c'est toujours pareil?», s'interroge un deuxième. Par ailleurs, la décision du gouvernement a fortement alimenté les débats sur les réseaux sociaux marocains. Plusieurs discussions et échanges ont vu le jour sous de multiples publications. Usant de leurs connaissances et de leur habileté à argumenter, les internautes



Ph : Akil Macao

enflamment les «fils» des réseaux sociaux pour exprimer leurs opinions. L'occasion est également propice pour vaincre l'ennui, briser la monotonie du confinement et créer des débats qui peuvent durer des heures. Mais les internautes qui se sont accaparés la

part du lion sont ceux qui ont choisi d'apporter une touche humoristique à la situation. Ce genre de conjoncture est toujours une occasion pour les esprits les plus créatifs de mettre en avant leur «œuvres» et leur capacité à faire rire et à attirer le plus d'en-

gagement sur les réseaux sociaux. Peut-être que c'est l'opportunité pour faire le buzz. Ils ont recours à des «mèmes», à des trolls ou à des comiques qui touchent à tous les domaines proposant ainsi un remède en ces temps de troubles. L'une des blagues qui a été la plus partagée sur les réseaux sociaux ces derniers jours est celle qui réduit la différence entre le confinement et l'état d'urgence sanitaire à celle entre le persil et la coriandre. Un autre comique, qui considère que la zone 1 a réussi l'examen du confinement et que la zone 2 devra passer la session du rattrapage, a beaucoup plu. Les «mèmes» qui créent un genre de rivalité, de jalousie et de concurrence entre les deux zones ont eu leur part de succès. La liste reste longue et les dérisions ne manquent guère. Depuis le début de cette crise sanitaire, les réactions, les commentaires, les critiques et les contestations n'ont pas manqué sur les réseaux sociaux marocains. Et cela semble se poursuivre pendant un bon moment. Mais le plus important est de respecter les gestes barrières et suivre les consignes des autorités pour le bien commun de tout un peuple.

Une thèse de doctorat soutenue à distance à Kénitra, une première au Maroc

La faculté des sciences de l'université Ibn Tofaïl à Kénitra a organisé, jeudi, une soutenance à distance de thèse de doctorat, la première au Maroc.

La candidate, Mme Zaher Aouatif, a défendu à distance son travail intitulé: «Etude ethnobotanique, phytochimique et activités biologiques d'une ombellifère ammi visnaga du nord-ouest du Maroc: application à la corrosion d'un acier doux», indique l'université dans un communiqué.

Les installations techniques de la salle polyvalente de la faculté des sciences de Kénitra, ont permis à la candidate et aux membres du jury de communiquer avec aisance, tout en bénéficiant d'une grande qualité de son et d'image, dans le cadre du respect des mesures sanitaires imposées par la pandémie de la Covid-19



et suite aux décisions du dernier conseil d'université.

Dans une déclaration à la MAP, la chercheuse s'est réjouie d'être la première à soutenir et défendre sa thèse grâce à ce nouveau mode de communication, vu les circonstances actuelles de la crise sanitaire. Elle a souligné que tous les moyens ont été mis en place pour que cet événement unique soit une réussite remarquable.

«Ainsi, la soutenance s'est bien passée grâce aux efforts des différents membres du jury et du staff de l'université. On n'a pas eu de difficultés techniques pendant la soutenance. La communication avec le jury s'est réalisée sans aucun problème», a-t-elle dit.

Concernant le sujet de soutenance, elle a précisé qu'il est motivé, d'une part, par la nécessité d'extraire et de

quantifier les différentes classes des métabolites secondaires de la plante marocaine, et d'autres part, par l'étude de nouveaux extraits des différentes parties de la plante pour leurs activités antioxydantes, antibactériennes et anticorrosion et évaluer le niveau de contribution des composés phénoliques à cet effet. A la suite de la présentation orale de la candidate, du débat et des discussions avec les membres du jury, la candidate a été déclarée admise et le diplôme de doctorat national lui a été attribué avec la mention «très honorable».

L'université affirme que cette première expérience réussie constitue le début d'une série de dix soutenances de thèses de doctorat qui se dérouleront à distance, en juin 2020, dans l'ensemble de ses établissements.

Craintes d'une deuxième vague aux Etats-Unis

Virus : les gouvernements sur le banc des accusés



Accusés d'avoir mal géré la crise sanitaire ou d'agir à contretemps, les gouvernements se retrouvent sur le banc des accusés tandis que la crainte d'une deuxième vague aux Etats-Unis se fait jour.

Vendredi, les compagnies aériennes British Airways, EasyJet et Ryanair ont annoncé avoir intenté une action en justice contre le gouvernement britannique afin qu'il renonce à la quarantaine imposée aux voyageurs arrivant au Royaume-Uni. Cette quatorzaine, en place depuis lundi, «va avoir un effet dévastateur sur le tourisme britannique et l'économie, et détruire des milliers d'emplois», ont-elle plaidé au moment où le Bureau national des statistiques révélait que le PIB britannique s'est effondré de 20,4% en avril. Le Royaume-Uni est le deuxième pays le plus endeuillé au monde avec plus de 41.000 morts. Au total, le Covid-19 a fait plus de 417.000 morts, et infecté plus de 7,4 millions de personnes. Des chiffres officiels sans doute largement inférieurs à la réalité, selon la communauté scientifique.

En Italie, le premier ministre Giuseppe Conte doit être entendu vendredi par la procureure du parquet de Bergame, ville martyre de Lombardie et épicentre de l'épidémie qui a fait près de 34.000 morts dans la péninsule.

L'audition porte sur la création, jugée tardive, d'une «zone rouge» comprenant deux communes du département de Bergame. Le gouvernement central et les dirigeants de la Lombardie se rejettent la responsabilité de ce retard, qui serait à l'origine de la progression fulgurante du virus dans cette région et de la saturation de son système hospitalier.

Par ailleurs, des proches de victimes de Covid-19 ont déposé une cinquantaine de plaintes mercredi au parquet de Bergame. C'est la première action de

groupe en Italie concernant le virus.

En France, une soixantaine de plaintes ont été déposées ces derniers mois contre des membres du gouvernement pour dénoncer leur gestion de la crise. L'ancien ministre de l'Économie Arnaud Montebourg a estimé vendredi que l'État avait été «lamentable» et que «beaucoup de morts auraient pu être évités si on avait organisé autrement la gestion de la crise sanitaire».

«Ce n'est pas pour rien qu'il y a des milliers de plaintes au pénal contre les dirigeants de l'administration et le gouvernement. A force d'organiser la défaillance de l'État, et bien l'État il est défait lorsqu'il doit se battre et c'est ce qui s'est passé», a-t-il lancé sur la radio France Inter.

Pour autant, la majorité des Italiens semblait plus focalisés sur la reprise des matchs de football, après plus de trois mois d'abstinence sportive, que sur l'audition de leur Premier ministre: la première demi-finale de la Coupe d'Italie se joue vendredi à... Bergame, entre la Juventus de Turin et l'AC Milan. «Il ne manquait que le public»: au lendemain de la reprise de la Liga avec la victoire du Séville FC 2-0 sur le Betis dans un derby à huis clos, la presse espagnole a relevé vendredi le côté «bizarre» mais «historique» de ce retour.

Mais en Roumanie, la reprise du Championnat de football à huis clos vendredi est perturbée par des infections au nouveau coronavirus au sein de deux clubs.

Aux Etats-Unis, la résurgence de cas de Covid-19 dans plusieurs régions fait également craindre une deuxième vague qui viendrait ralentir la timide reprise économique au moment même où l'emploi reprend quelques couleurs.

Pour autant, «nous ne pouvons pas fermer l'économie de nouveau», a prévenu le secrétaire américain au Trésor Steven Mnuchin, interrogé sur la chaîne

CNBC.

Après avoir atteint un plateau, les Etats-Unis, qui ont enregistré plus de 113.000 décès, font face à une hausse des cas dans plusieurs Etats dont l'activité a redémarré dès le mois d'avril, comme la Géorgie.

Une crainte qui a stoppé net la remontée spectaculaire des Bourses européennes et américaine entamée après le plongeon de mars.

Jeudi, Wall Street a connu sa pire séance en trois mois, le Dow Jones cédant 6,90%. Mais les marchés se sont repris vendredi, les Bourses asiatiques limitant la casse tandis que Londres, Paris et Francfort ont ouvert en légère hausse.

Il faut dire que la situation continue de s'améliorer en Europe sur le front sanitaire.

Aussi, dès le 15 juin, les restrictions de circulation devraient être levées à l'intérieur de l'Union européenne par les trois quarts des Etats membres. Mais les pays comptent davantage sur le tourisme domestique pour relancer la consommation que sur la manne que constituait jusque-là le tourisme étranger.

En France, seules 20% des réservations pour l'été enregistrées dans les agences de voyage concernent l'étranger, contre 66% habituellement.

Le gouvernement français, qui encourage le tourisme «tricolore», va lancer la campagne #CetétéjevisitelaFrance pour en vanter les richesses. Même politique Outre-Rhin, avec «Découvrez l'Allemagne». Mais en Espagne, où le tourisme représente 12% du PIB, impossible d'envisager une saison sans visiteurs étrangers, d'où la campagne «L'Espagne vous attend».

«L'été grec, c'est plus que la mer et le soleil... c'est un état d'esprit», lance de son côté la Grèce aux touristes internationaux, pour lesquels elle a baissé de 24 à 13% la TVA sur les transports (avion, train, bateau) et les «packages» touristiques.

Abattre le racisme en détruisant ses symboles ?

■ Nabil EL BOUSAADI

Outre les multiples manifestations dénonçant les violences policières exercées contre les personnes dites «de couleur» auxquelles elle a donné lieu, en plusieurs endroits de la planète, la mort de George Floyd a ramené aux mémoires l'héritage de ce douloureux passé colonial esclavagiste qui n'est pas propre aux seuls Etats-Unis où il est symbolisé par de nombreux monuments à la gloire de l'armée confédérée lors de la guerre de Sécession mais qui appartient également à de nombreuses autres «puissances» des siècles passés. Ainsi, le malheureux évènement dont le héros a été, cette fois-ci, un policier de Minneapolis et la victime un jeune afro-américain, a ravivé une plaie toujours béante. La mémoire de Christophe Colomb a été la première à en payer les frais. Longtemps présenté comme étant le «découvreur de l'Amérique», le navigateur génois est, également, pointé du doigt en tant que l'une des figures «marquantes» du génocide des Amérindiens.

Etant donc dénoncé au même titre que tous les esclavagistes dont ces fameux généraux confédérés de la guerre de Sécession, sa statue qui trônait sur une stèle, dans le parc qui porte son nom au centre de Boston, a été décapitée. A Miami, en Floride, une autre statue de l'explorateur génois a été vandalisée et l'on pouvait y lire, écrites avec de la peinture rouge, «Black Lives Matter» (les vies noires comptent) et «George Floyd». A Richmond, en Virginie, la statue de Christophe Colomb a, cette fois-ci, été traînée, à l'aide de cordes, jusqu'à un lac voisin avant d'y être jetée.

Pour rappel, plusieurs villes américaines, à l'exception de Boston et de New York qui comptent de très fortes communautés d'origine italienne, avaient déjà remplacé la célébration, au mois d'Octobre de chaque année, du «Columbus Day» - journée fériée depuis 1937 - par une journée d'hommage aux «peuples indigènes».

La semaine dernière, le gouverneur de Virginie - région où s'étaient installés les premiers colons anglais et qui devint, par la suite, le cœur battant de l'Amérique esclavagiste - a fait part de son intention de déboulonner, au plus vite, la statue du général Robert E. Lee qui était le commandant en chef de l'armée sudiste.

Mais la dénonciation du racisme et de l'esclavagisme auxquels a donné lieu l'assassinat de George Floyd par un policier de Minneapolis ne s'est pas limitée à la ville et à ses environs mais s'est, pratiquement, étendu à l'ensemble de la planète comme une traînée de poudre. Ainsi, à Bristol, en Angleterre, des manifestants ont renversé, ce dimanche, puis jeté dans la rivière, la statue d'Edward Colston, un célèbre marchand d'esclaves qui vivait du 18ème siècle. Mardi, vint le tour de la Belgique. Aussi, après qu'un buste de Léopold II, l'ancien roi des Belges dont la «mission civilisatrice» menée au Congo au titre de l'exploitation du caoutchouc fut un des plus violents régimes coloniaux de l'Histoire ait été vandalisé à Tervuren, près de Bruxelles, la municipalité d'Anvers a immédiatement procédé à l'enlèvement du monument à l'effigie de ce dernier qui trônait au milieu d'un square de la ville.

Et si, dans les territoires français d'outre-mer et notamment en Martinique, les statues de Victor Schoelcher, initiateur du décret du 17 avril 1848 qui avait définitivement aboli l'esclavage en France et dans les colonies françaises selon le principe qui veut que «le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche», avaient été vandalisées avant la mort de George Floyd, cela dénote qu'au 21ème siècle, le racisme et l'esclavagisme suscitent encore des appréhensions divergentes et moult conflits. C'est à ce titre, d'ailleurs, que le «Conseil représentatif des associations noires de France» s'insurge, depuis plusieurs années déjà, contre la présence, dans certaines villes françaises, des statues de Colbert, ce ministre des finances de Louis XIV qui fut à l'origine du «Code noir» de 1685 qui précisait le statut civil et pénal des esclaves dans les colonies, leurs relations avec leurs maîtres et, enfin, leur statut patrimonial qui les réduisait à l'état de «biens meubles» dont le maître peut user, abuser et disposer selon ses convenances.

Enfin, bien qu'il y ait une globalisation du mouvement antiraciste dans la mesure où les mêmes gestes symboliques de saccage des statues et des monuments érigés à la gloire des racistes se retrouvent un peu partout dans le monde, les défenseurs du racisme et de l'esclavagisme sont toujours présents. Or, l'exclusion d'une frange de la population à cause de la couleur de sa peau est toujours une source de conflit. Y sera-t-il mis fin un jour ? Osons l'espérer et attendons pour voir...

Crise au Liban : Réunion du gouvernement de Hassan Diab après des manifestations

Le gouvernement au Liban tenait vendredi une réunion d'urgence consacrée à l'effondrement de la monnaie nationale, après une nuit de manifestations contre l'attentisme des autorités face au naufrage économique.

La forte dépréciation de la livre libanaise s'est accompagnée ces derniers mois d'une explosion de l'inflation, sans oublier les fermetures de commerces et les licenciements massifs.

Ces difficultés économiques ont été l'un des catalyseurs d'un soulèvement inédit, déclenché en octobre 2019 pour dénoncer une classe politique quasi-inchangée depuis des décennies et accusée de corruption et d'incompétence.

En réaction à l'effondrement de la livre et de leur pouvoir d'achat, les Libanais sont descendus dans la rue jeudi soir, brûlant des pneus et bloquant des routes dans plusieurs villes y compris dans la capitale Beyrouth, jusque tard dans la nuit.

Ils ont crié leur colère contre le gouverneur de la Banque centrale Riad Salamé, critiqué pour son incapacité à enrayer la dépréciation, et contre le

gouvernement de Hassan Diab qui a succédé en janvier à celui de Saad Hariri poussé à la démission par le mouvement de contestation.

«Riad Salamé, Game Over», a titré le quotidien Al-Akhbar, proche du puissant mouvement chiite armé Hezbollah, qui domine la politique libanaise. «Révolution de la faim», a écrit en Une le quotidien Al-Joumhouria.

Diab a entamé dans la matinée une «réunion urgente» de son gouvernement, en présence de M. Salamé et d'une délégation du syndicat des bureaux de change, selon l'agence de presse étatique ANI. Une autre réunion du gouvernement se tiendra à la présidence de la République dans l'après-midi. Salamé est engagé dans un bras de fer inédit avec le gouvernement, et selon des experts le Hezbollah cherche à l'évincer.

Le gouverneur de la Banque centrale est aussi fustigé par les manifestants pour des politiques financières qui ont favorisé un endettement excessif de l'Etat, au profit disent-ils des politiciens et des banques.

Celles-ci ont aussi provoqué l'ire de la population après avoir imposé des restrictions draconiennes sur les retraits en dollars ou les transferts à l'étranger.

«Plusieurs courants participant aux rassemblements veulent renverser le gouverneur de la Banque centrale et le tenir responsable du problème financier», souligne le politologue Imad Salamey. «Le Hezbollah cherche à changer le gouverneur de la Banque centrale.» Dans la nuit, des partisans du Hezbollah, d'ordinairement hostiles à la contestation, ont rallié les rassemblements.

Jeudi, la livre libanaise a atteint sur le marché parallèle le seuil historique des 5.000 livres pour un dollar, selon des changeurs.

Des médias locaux ont même évoqué un taux de 6.000 livres pour un dollar, alors qu'officiellement la monnaie nationale est indexée depuis 1997 sur le billet vert au taux fixe de 1.507 livres pour un dollar.

La Banque centrale a toutefois démenti les informations «sans fondement» sur «des taux de change à des niveaux éloignés de la réalité».

Vendredi, des manifestants ont brièvement bloqué plusieurs autoroutes, notamment celle reliant la capitale aux régions du nord, avant leur réouverture par l'armée.

Les autorités libanaises négocient avec le Fonds monétaire international (FMI) pour débloquent des aides financières, sans lesquelles le pays ne pourra pas enclencher la relance économique.

La crise économique est la plus grave depuis la fin de la guerre civile (1975-1990). Le chômage touche plus de 35% de la population active et plus de 45% de la population vit sous le seuil de pauvreté, selon le ministère des Finances.

Déclenché le 17 octobre 2019, le soulèvement a vu certains jours des centaines de milliers de Libanais dans la rue crier leur exaspération, dénonçant la défaillance des services de base et une dégradation des conditions de vie.

Face aux «lourdes pertes» et à l'effondrement du pouvoir d'achat, l'association des commerçants de Tripoli a appelé à une «grève générale» vendredi avec la fermeture de tous les commerces de la ville.

**Royaume du Maroc
Faculté des Sciences
Juridiques, Economiques
et Sociales – Fès
Avis d'appel d'offres ouvert
Séance publique**

Le 06/07/2020 à partir de 10h, il sera procédé, dans les locaux de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Fès à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix séance publique concernant :

A.O N° : 1/2020BF
Désignation : Impression des Feuilles d'examen
Date d'ouverture : A partir de 10h

Cautionnement : Lot unique : 6.000,00Dhs

Estimation : 608.400,00Dhs

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du service Economique de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Fès, ou bien sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université du 22/08/2014.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service Economique de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, B.P A42 Fès ;

- Soit envoyer la soumission par voie électronique au portail des marchés publics ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture
et de la pêche maritime,
du développement rural
et des eaux et forêts
Direction régionale
de l'Agriculture
de Marrakech-Safi
Lycée agricole
de Jemaa Shaim
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 01/2020/LAJS
«Séance Publique»**

Le Mardi 07/07/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du Lycée Agricole de Jemaa Shaim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement et de réhabilitation au sein du lycée agricole de Jemaa Shaim - province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre du Lycée Agricole de Jemaa Shaim, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Huit Mille dirhams (28 000,00 Dh).

- L'estimation des coûts des prestations établie par l'administration est : 935 664,00 DHS Neuf Cent Trente Cinq Six Cent Soixante Quatre Dirhams TTC.

- La visite des lieux de travaux sera organisée au profit de l'ensemble des soumissionnaires le 23/06/2020 à 10 heures

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du Lycée Agricole de Jemaa Shaim

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Lycée Agricole de Jemaa Shaim B.P.70, Route Youssoufia

- Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit les déposer électroniquement sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du Règlement de consultation.

- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir le dossier technique comprenant : copie certifiée conforme à l'original du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP.

- Secteur : A

- Qualification : A-5

- Classe : 5

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de consultation.

**Al Omrane
Casablanca-Settat
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 46/20**

Il sera procédé, dans les bureaux du siège de la société Al Omrane Casablanca-Settat sis à N°1 Résidence Abdelmoumen BD Bir Inzarane Derb Ghalef - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix (conformément aux dispositions en vigueur), pour :

Gardiennage des projets dans la région de Casablanca-Settat pour le compte d' Al Omrane Casablanca Settat.
AOO n°46/20
Estimation Dhs TTC : 5 322 240,00 Cinq millions trois cent vingt-deux mille deux cent quarante

Cautionnement provisoire Dhs : 80 000,00

Quatre-Vingt Mille Date et heure d'ouverture des plis : 08/07/2020 à 10 h

Lieu d'ouverture des plis : N°1, Residence Abdelmoumen Bd Bir Inzarane Derb Ghalef - Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Département Réalisations d'Al Omrane Casablanca-Settat - Gratuit- sis à N°1, Résidence Abdelmoumen BD Bir Inzarane Derb Ghalef - Casablanca-

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane (15 Novembre 2015);

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation du dossier d'appel d'offre.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du Département Réalisations d'Al Omrane Casablanca-Settat

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

Aucun pli ne sera accepté après l'heure et la date sus mentionnées

Pour tout renseignement contactez

Al Omrane Casablanca-Settat
Tél : (0522) 23-70-07/23-55-79, Fax : (0522) 23-69-69.

**Al Omrane
Casablanca-Settat
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 47/20**

Il sera procédé, dans les bureaux du siège de la société Al Omrane Casablanca-Settat sis à N°1 Résidence Abdelmoumen BD Bir Inzarane Derb Ghalef - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix (conformément aux dispositions en vigueur), pour :

Gardiennage des équipements publics dans la région de Casablanca-Settat pour le compte d' Al Omrane Casablanca Settat

AOO n°47/20

Estimation Dhs TTC : 3 548 160,00 Trois millions cinq

cent quarante-huit mille cent

soixante
Cautionnement provisoire Dhs: 53 000.00 Cinquante trois mille

Date et heure d'ouverture des plis : 08/07/2020 à 11 h

Lieu d'ouverture des plis : N°1, Résidence Abdelmoumen Bd Bir Inzarane Derb Ghalef - Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Département Réalisations d'Al Omrane Casablanca-Settat -Gratuit- sis à N°1, Résidence Abdelmoumen BD Bir Inzarane Derb Ghalef - Casablanca-

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés du Groupe Al Omrane (15 Novembre 2015);

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation du dossier d'appel d'offre.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du Département Réalisations d'Al Omrane Casablanca-Settat

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

Aucun pli ne sera accepté après l'heure et la date sus mentionnées

Pour tout renseignement contactez

Al Omrane Casablanca-Settat
Tél : (0522) 23-70-07/23-55-79, Fax : (0522) 23-69-69.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région
du Rabat Salé Kenitra
Province de Sidi Slimane
Commune de Sidi Slimane
Service des marchés
Avis d'appel d'offres ouvert
N : 03/2020**

Le 06 JUILLET 2020 à 11H, il sera procédé dans les bureaux du président la commune de la ville de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix dont l'objet est : Travaux d'aménagement d'un abattoir à la commune de sidi slimane.

Lieu d'exécution : quartier oulad malek

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Quarante Mille Dirhams (40 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Deux Millions Neuf Cent Deux Mille Deux Cents Dirahms ttc . 2 902 200 .00 DHS TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contenu des dossiers des concurrents :

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article cinq (5) du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région
Guelmim-Oued Noun
Direction générale
des services
Avis d'appel d'offres ouvert
N°: 18/BR/RGON/2020
(Séance publique)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans la Région de Guelmim-Oued Noun (secteur des routes), il sera procédé le 09 juillet 2020 à 11h, dans la salle de réunion n°01 au siège de la Région de Guelmim - Oued Noun à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à :

« Contrôle et suivi de la qualité des travaux d'élargissement et renforcement de la liaison routière reliant la rp1915 a la c.t. ait erkha au douar ait abed à la c.t. sebt ennabour-zagour via douar igerhen et douar Idzaid sur une longueur de 8 kms»

Le dossier d'appel d'offres peut être soit :

- Retiré du siège de la Région à l'adresse mentionnée ci-dessus.

- Téléchargé à partir du site des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5 000,00 DH (Cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations effectuée par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent quatre vingt-un mille cinq cent quarante quatre Dirhams TTC

Le dossier technique des concurrents doit contenir :

- Pour les concurrents installés au Maroc

- Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification de l'entreprise délivrée par Ministère de l'Equipement et de Transport pour le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Activité : CQ : Contrôle de qualité

Qualification : CQ3 Contrôle des travaux de terrassements et chaussés avec couche de roulement en revêtement superficiel.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans la Région de Guelmim-Oued Noun (secteur des routes), il sera procédé le 08 juillet 2020 à 13H, dans la salle de réunion n°01 au siège de la Région de Guelmim - Oued Noun à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif au :

« Contrôle et suivi de la qualité des travaux d'élargissement de la route reliant la RPN 1914 et la RP 1919 sur 12 km ct Anfeg .province sidi ifni »

Le dossier d'appel d'offres peut être soit :

- Retiré du siège de la Région à l'adresse mentionnée ci-dessus.

- Téléchargé à partir du site des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5 000,00 DH (Cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations effectuée par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent vingt neuf mille deux cent quatre vingt deux Dirhams TTC (329.292,00 Dhs).

Le dossier technique des concurrents doit contenir :

- Pour les concurrents installés au Maroc

- Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification de l'entreprise délivrée par Ministère de l'Equipement et de Transport pour le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Activité : CQ : Contrôle de qualité

Qualification : CQ3 Contrôle des travaux de terrassements et chaussés avec couche de roulement en revêtement superficiel.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés au siège de la Région de Guelmim Oued Noun;

- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics, et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Al Omrane
Rabat- Salé- Kenitra
Avis d'appel d'offres ouvert
sur offre de prix
N°54/2020/K-ETU
Séance publique
Etudes techniques et suivi
des travaux d'aménagement
des chemins piétons
de différents quartiers
de la ville de Kénitra

Le 07 juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux d'Al Omrane - Rabat- Salé-Kénitra, sise à ILOT 31, Rue Narjiss, Secteur 17- Hay Riad - Rabat (Salle de réunion au rez de chaussée) en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux études techniques et suivi des travaux d'aménagement des chemins piétons de différents quartiers de la ville de Kénitra.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés au 2ème étage du siège d'Al Omrane - Rabat- Salé-Kénitra, sise à ILOT 31, Rue Narjiss, Secteur 17- Hay Riad - Rabat, ils peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. et à partir de l'adresse électronique : www.alomrane.gov.ma.

La caution Provisoire est fixée à la somme de 3.000,00 DHS (trois Mille Dirhams) au nom d'AL OMRANE RABAT-SALE- KENITRA.

L'estimation du coût des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :

168 000,00 DHS TTC (Cent soixante-huit mille dirhams etc).

Joindre obligatoirement les attestations de références similaires conformément au règlement de la consultation. Joindre l'attestation d'agrément délivré par le Ministère de l'équipement et du transport : D17.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés du Groupe Al Omrane (Novembre 2015).

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés cité ci-haut.
- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cité ci-haut.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation.

Al Omrane
Rabat- Salé- Kenitra
Avis d'appel d'offres ouvert
sur offre de prix
N°55/2020/K-ETU
Séance publique
Etude technique et suivi
des travaux de
renforcement de la voirie
de divers quartiers
de la ville de Kénitra

Le 07 juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux d'Al Omrane - Rabat- Salé-Kénitra, sise à ILOT 31, Rue Narjiss, Secteur 17- Hay Riad - Rabat (Salle de réunion au rez de chaussée) en séance publique à l'ouverture des plis relative à : Etude technique et suivi des travaux de renforcement de la voirie de divers quartiers de la ville de Kénitra.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés au 2ème étage du siège d'Al Omrane - Rabat-Salé-Kénitra, sise à ILOT 31, Rue Narjiss, Secteur 17- Hay Riad - Rabat, ils peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. et à partir de l'adresse électronique : www.alomrane.gov.ma.

La caution Provisoire est fixée à la somme de 2.000,00 DHS (deux Mille Dirhams) au nom d'AL OMRANE RABAT-SALE- KENITRA.

L'estimation du coût des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :

108 000,00 DHS TTC (Cent -huit mille dirhams etc). Joindre obligatoirement les attestations de références similaires conformément au règlement de la consultation. Joindre l'attestation d'agrément délivré par le Ministère de l'équipement et du transport : D17.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés du Groupe Al Omrane (Novembre 2015).

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés cité ci-haut.
- Soit les déposer, contre récépissé dans le bureau des marchés cité ci-haut.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de la consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Khemisset
Cercle de Rommani
Caidat de My Driss Aghbal
Jemaa Moullablad
Commune Jemaa
Moullablad
Avis d'appel d'offres ouvert
(Séance publique)
N° 02/2020

En date du 13/07/2020 à 11 heures il sera procédé dans le bureau de Mr le Président de la Commune de Jemaa Moullablad à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix pour objet : Travaux de mise à niveau du centre de la commune Jemaa Moullablad - Voirie et assainissement- 2eme tranche.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service technique de la Commune ou auprès du portail des marchés public www.marchepublic.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.800.000,00dhs (Un million Huit Cent Mille DIRHAMS,00CTS) TTC

Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit : 50.000,00 dhs (Cinquante Mille dhs) .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes à la disposition du décret N° 2-12-349 du 08 Jomada 1er 1434 20 Mars 2013 relatifs aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer par courrier électronique auprès du portail des marchés public www.marchepublic.gov.ma
- Soit déposer contre récépissé leur pli dans le bureau du président de la Commune
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Centre Hospitalier
Ain Sebaâ
Hay Mohammadi
Hôpital Mohammed V
Casablanca.
Avis d'appel d'offres ouvert
n° 02 /2020

Le 07/ 07/2020 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion du centre hospitalier Préfectoral Ain Sebaâ Hay Mohammadi hôpital Mohammed V de Casablanca, sis à Impasse N°1 Bd de la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour: Achat des Gaz à Usage Médical avec Installations et emballages nécessaires et suffisants, destinés au Centre Hospitalier Préfectoral Ain Sebaâ Hay Mohammadi Hôpital

108 000,00 DHS TTC (Cent -huit mille dirhams etc).

Joindre obligatoirement les attestations de références similaires conformément au règlement de la consultation. Joindre l'attestation d'agrément délivré par le Ministère de l'équipement et du transport : D17.

Mohammed V Casablanca. (Marche Alloti).

Lot N°1 : Achat d'Oxygène médical

Lot N°2 : Achat de Protoxyde d'Azote

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des Marchés du centre hospitalier préfectoral Ain Sebaâ Hay Mohammadi hôpital Mohammed V sis à Impasse N°1 Bd de la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca, de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

** Pour le Lot n° 1 : montant du cautionnement provisoire En chiffres : 30 000.00 dirhams

En lettres : (trente mille dirhams)

** Pour le Lot n° 2 : montant du cautionnement provisoire En chiffres 30 000.00dirhams

En lettres (trente mille dirhams)

- L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

- Pour le Lot n° 1 : estimation des coûts des prestations Montant minimum : 306 900.00 dirhams

trois cent six mille neuf cent dirhams

Montant maximum : 613 404.00 (six cent treize mille quatre cent quatre dirhams).

** Pour le Lot n° 2 : estimation des coûts des prestations Montant minimum

39 780.00 dirhams (trente neuf mille sept cent quatre vingt dirhams)

Montant maximum 78 000.00 dirhams (soixante dix huit mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés du CHP AIN SEBAA HAY MOHAMMADI (Hôpital MOHAMMED V) sis à Impasse N°1 Bd de la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de l'économie,
des finances et de la
réforme de l'Administration
Trésorerie Générale
du Royaume
Réf : DRSI/DBL/SA
3ème avis de report
De l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix
N°10/2020/TGR

Il est porté à la connaissance de tous les concurrents que la date de la séance d'ouverture des plis et la date limite de dépôt des échantillons et des fiches techniques ,del'appel d'offres ouvert sur offres des prix n°10/2020/TGR ayant pour objet l'acquisition de mobilier de bureau pour le compte des services extérieurs de la Trésorerie Générale du Royaume, en lot unique, prévues initialement :

Date d'ouverture des plis : 31 mars 2020 à 10h.

Date limite de dépôt des échantillons et des fiches techniques :30 mars 2020 à 15 Heures.

Et qui ont fait l'objet des reports suivants :

Premier report : Date d'ouverture des plis: 08 mai 2020 à 10h.

Date limite de dépôt des échantillons et des fiches techniques : 07 mai 2020 à 15 Heures.

Deuxième report : Date d'ouverture des plis:16 juin 2020 à 10h.

Date limite de dépôt des échantillons et des fiches techniques : 15 juin 2020 à 15 Heures.

Ont été reportées à nouveau comme suit :

Date d'ouverture des plis: 7 juillet 2020 à 10 h.

Date limite pour le dépôt des échantillons et des fiches techniques : 6 juillet 2020 à 15 Heures.

Les autres informations de l'avis d'appel d'offres restent inchangées.

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 27/2020

Le 27 juillet 2020 à 09Heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion auSecrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : La fourniture des kits scolaires dans le cadre de « L'initiative Royale Un Million Cartable » au titre de l'année scolaire 2020/2021, dans le cadre de L'INDH, Province de Taroudannt;

Lot n° Localité

1- pachaliks : Taroudannt et Ait lazaa

2- pachaliks: Ouled Teima et El guerdane.

3- pachaliks : Aoulouz, Ouled Berhil et Taliouine

4- Pachalik et Cercle d'Igherm

5- Caïdat Ain Chaïb

6- Caïdat Ouled Mhala

7- Caïdats : Sidi Abdellah Ou Moussa et Tafingoulte

8- Caïdats El Faid et Igli

9- CaïdatArgana

10- Caïdats : Machraa El Ain et Sidi Moussa Lhamri

11- CaïdatFreija

12- Caïdat Ahmar

13- Caïdats : Askaouen et Assaki

14- Caïdat Ouzioua

15- Caïdats Tazmourte et Tamaoukte

16- Caïdat Souktana

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n° 1 : montant du cautionnement provisoire : (10.000.00) dix mille dhs

- Lot n° 2 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 3 : montant du cautionnement provisoire : (8.000.00) huit mille dhs

- Lot n° 4 : montant du cautionnement provisoire : (9.000.00) neuf mille dhs

- Lot n° 5 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 6 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 7 : montant du cautionnement provisoire : (20.000.00) vingt mille dhs

- Lot n° 8 : montant du cautionnement provisoire : (13.000.00) treize mille dhs

- Lot n° 9 : montant du cautionnement provisoire : (20.000.00) vingt mille dhs

- Lot n° 10 : montant du cautionnement provisoire : (11.000.00) onze mille dhs

- Lot n° 11 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 12 : montant du cautionnement provisoire : (12.000.00) douze mille dhs

- Lot n° 13 : montant du cautionnement provisoire : (11.000.00) onze mille dhs

- Lot n° 14 : montant du cautionnement provisoire : (9.000.00) neuf mille dhs.

- Lot n° 15 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 16 : montant du cautionnement provisoire : (9.000.00) neuf mille dhs.

- Lot n° 17 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 18 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 19 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 20 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 21 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 22 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 23 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 24 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 25 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 26 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 27 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 28 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 29 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 30 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 31 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 32 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 33 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 34 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 35 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 36 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 37 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 38 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 39 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 40 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 41 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 42 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 43 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 44 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 45 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 46 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 47 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 48 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 49 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 50 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 51 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 52 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 53 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 54 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 55 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 56 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 57 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 58 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 59 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 60 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 61 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 62 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 63 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 64 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 65 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 66 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 67 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 68 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 69 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 70 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 71 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

- Lot n° 72 : montant du cautionnement provisoire : (15.000.00) quinze mille dhs

ANNONCES
LÉGALES

FIDUCIAIRE INGECOFISC
Imm MARHABA
Angle Bd Cheikh Saadi
et Av 29 Février
4ème Etage, Talborjt,
-AGADIR-

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 21/05/2020 à AGADIR, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : STE NITROXINGENIERIE SARL.
- OBJET : Bureau D'études Techniques
- SIEGE SOCIAL : C/O, Chez Nitrox, Appart N° 103, Imm. Al Manar A1, 1er Etg Cité Dakhla Agadir.
- CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS.
- APPORTS : Le Capital est totalement

libéré par :
•MR ABDERAZZAK EL ALOUD : 80.000,00 DHS
•MR AHMED CHANDARROU : 20.000,00 DHS
Soit la somme totale de Cent Mille Dirhams : 100.000,00 DHS
GERANCE : La société est gérée par Monsieur Ahmed Chandarrou & Monsieur Abderazzak El Aoud.
SIGNATURE : La société sera valablement engagée par la signature conjointe des messieurs : AHMED CHANDARROU & ABDERAZZAK EL ALOUD
DEPOT LEGAL : A été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Agadir sous le numéro 90134 le 02/06/2020.

Pour extrait et mention
FIDUCIAIRE
INGECOFISC

FIDUCIAIRE INGECOFISC
Imm MARHABA
Angle Bd Cheikh Saadi

et Av 29 Février
4ème Etage Talborjt
-AGADIR-

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 02/03/2020 à AGADIR, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : STE PROFESSIONNEL EPAVES SARL AU.
OBJET : VENTE ET ACHAT DES EPAVES
SIEGE SOCIAL : C/O, Av. Med Cheikh Saadi 29 Février, Imm. Marhaba 4ème Etg Talborjt Agadir
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS.
APPORTS : Le Capital est totalement libéré par : M. AZIZ M'SAHEL : 100.000,00 dhs
TOTAL : 100 000,00 dhs
GERANCE : La société est gérée par M. AZIZ M'SAHEL.
DEPOT LEGAL : A été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Agadir sous le

N° 90104 le 27/05/2020.
Pour extrait et mention
FIDUCIAIRE INGECOFISC

FIDUCIAIRE INGECOFISC
Imm MARHABA
Angle Bd Cheikh Saadi
et Av 29 Février
4ème Etage Talborjt
-AGADIR-

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 04/05/2020 à AGADIR, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : STE SOTRATIV SERVICE SARL AU.
OBJET : travaux divers et de construction ; vente de matériel de construction.
SIEGE SOCIAL : HAY SAID BLOC B DRARGA AGADIR
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS.
APPORTS : Le Capital est totalement libéré par :

M. MOHAMED EZZREIDI : 100.000,00 dhs
TOTAL: 100 000,00 dhs
GERANCE : La société est gérée par M. MOHAMED EZZREIDI.
DEPOT LEGAL: A été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir sous le N° 90095 le 21/05/2020
Pour extrait et mention
FIDUCIAIRE
INGECOFISC

FIDUCIAIRE INGECOFISC
Imm MARHABA
Angle Bd Cheikh Saadi
et Av 29 Février
4ème Etage Talborjt
-AGADIR-

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 08/03/2020 à AGADIR, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : STE SOUTASNIM SARL AU.
OBJET :

RESTAURATION, CAFE.
SIEGE SOCIAL: Agadir Technopole 1118/BM20, Imm. B Magasin 1118/BM20 au rez-de-chaussée Hay Founy Agadir
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS.
APPORTS : Le Capital est totalement libéré par : Mme. SAADIA ABAKIL : 100.000,00 dhs
TOTAL : 100 000,00 dhs
GERANCE : La société est gérée par Mme. SAADIA ABAKIL
DEPOT LEGAL: A été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir sous le N° 90000 le 09/04/2020
Pour extrait et mention
FIDUCIAIRE
INGECOFISC

FIDUCIAIRE INGECOFISC
Imm MARHABA
Angle Bd Cheikh Saadi
et Av 29 Février
4ème Etage Talborjt
-AGADIR-

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 03 Juin 2020, il a été établi des statuts d'une société à responsabilité limitée à associé

unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : KYM DIS-SARL-AU
Objet :
• Importation et exportation des biscuits et confiseries ;
• marchand et distributeur de biscuits et confiseries ;
Siège social : Bd Hassan II N° 352-356 Aruit Nador
Durée : 99 années à compter du jour de la constitution définitive.
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100.000 DH, divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune, réparti comme suit :
- Mr. YAHYA OUI Mustapha 1000 parts x 100 DH = 100.000 DHS
Gérance : Mr. YAHYA OUI Mustapha est nommé gérant associé unique de la société pour une durée indéterminée.
Année sociale : Commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
1) Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 03 Juin 2020, il a été établi des statuts d'une société à responsabilité limitée à associé

AL BAYANE

DOSSIER DE PRESSE:
311/ 1972
ISSN : 024679

Président
du Directoire & Directeur
de la publication :
MAHTAT RAKAS

Rédacteur en chef :
Najib AMRANI

RÉDACTION :
Rachid Lebchir - Belkassam Amenzou -
Khalid Darfah - Mbarek Tafsi - Mohamed
Younes - Abdelaziz Ouadirhi - Fairouz
El Mouden - Mohamed
Nait Youssef - Omayma Khtib -
- Kaoutar Khennach - Aïmen
Bouzougaghe - Romuald Djabioh -
- Oussama Zidouhnia -
E.mail: albayane@albayane.press.ma
TEL: 0522.46.76.76
(LIGNES GROUPÉES)
DIRECTEUR ARTISTIQUE :
Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :
Rahal M'hamed - Abderrahim Attaf -
Fatima Adnali - Safaa Amzil -
Abderrazak Boukhles - Issam Matâame
- Amina Belhauzi
RESPONSABLE INFORMATIQUE :
Hassan AMMERTI
REPORTERS PHOTOGRAPHES :
Akil Ahmed Macao
Rédouane Moussa
DIRECTEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER:
(Membre du Directoire)
Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE COMMERCIALE
Meryem ALOUTA 0522467667
ASSISTANTE COMMERCIALE :
Maria GHICHA 0522467660
E.mail : pub@albayane.press.ma
ANNONCES ADMINISTRATIVES :
Lemseffer Fatima 0522467662
E.mail : fatima@albayane.press.ma
Zahra Boury 0522467663
E.mail : zohra@bayanealayoume.press.ma
ANNONCES LÉGALES :
Latifa RACHKI 0522467661
E.mail : annonces@albayane.press.ma

DIRECTION
COMMERCIALE & MARKETING
28 - -30 Rue Benzerte
- La Gironde - Casablanca
TEL : 0522.46.76.76 (L-G)
FAX: 0522.30.31.92
Site : www.albayane.press.ma
BUREAU DE RABAT
10, Rue Gabès,
Appt : 7, 3ème Etage
TÉL. FAX: 0537206553
IMPRIMERIE & REDACTION:
28 - 30, Rue Benzerte La Gironde -
Casablanca - Tel-Fax : 0522.44.75.43

Laâyoune entame son déconfinement en douceur

Par Mohammed Bouhjar - (MAP)

Les habitants de Laâyoune ont renoué depuis jeudi avec leurs pratiques outdoor sous réserve de l'application stricte de mesures sanitaires destinées à garantir leur protection, après plus deux mois et demi de confinement pour cause de coronavirus.

Pour une ville qui ne compte désormais aucun cas actif d'infection au Covid-19, la nouvelle était attendue et elle est désormais officielle: le gouvernement place Laâyoune en zone A avec «une situation maîtrisée presque totalement».

Le premier geste emblématique qui augurait de cet assouplissement du confinement n'est autre que la levée, mercredi à minuit, des barrières sécuritaires déployées dans toute la ville, sous la supervision du wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, gouverneur de Laâyoune, Abdeslam Bekrate.

Une grosse envie de prendre l'air vient donc d'être satisfaite pour la population de la capitale du Sahara marocain, d'autant plus que les places publiques, jardins, squares et aires de jeux ont été de nouveau accessibles aux promeneurs.

«Avec le beau temps, c'est une bouffée d'air pour nos enfants qui étaient confinés il y a presque trois mois à cause de ce virus», a lancé Saïda qui accompagnait ses deux petites filles dans un jardin public; non loin de la célèbre Place El Mechouar.

«Quel bonheur aussi pour les parents, qui font la garde des enfants depuis le début de cette vague épidémique, de retrouver la joie de se promener librement dans ces beaux endroits», a expliqué à la MAP cette jeune maman portant une melhfa, tenue traditionnelle des femmes des provinces du Sud.

Sourire aux lèvres, Saïda ne perd pas de vue l'application stricte des gestes barrières. «Je pense que tout le monde ici est conscient du fait que l'assouplissement des mesures de confinement ne veut pas dire la fin du risque lié à cette maladie. Nous devons toujours veiller à ce que nous et nos enfants respectent la distanciation sociale et le port du masque», a dit cette enseignante de profession. Les espaces publics résonnent à nouveau du bruit des jeux d'enfants.

Sous la surveillance de leurs parents, des garçons et fillettes ont réinvesti les plaines de jeux pour faire des vélos ou encore profiter de la tyrolienne.

«Je suis très content de rencontrer mes amis et de pouvoir jouer avec eux une nouvelle fois», a lancé Ahmed,



un garçon de 10 ans au visage rouge vif qui circulait sur sa trottinette.

«Ce genre d'endroits est très fréquenté par les familles. Leur réouverture a fait chaud au cœur à nos enfants», a confié Abdallah venu avec ses deux fils pour «se ressourcer et investir» l'aire de jeux pour enfants située près de la cité des sports de Laâyoune.

En effet, ce type d'infrastructures socio-sportifs ont proliféré dans la ville au cours des dernières années grâce aux investissements colossaux réalisés par le conseil municipal.

Des agents de la commune, vêtus de gilets jaunes, sont là pour assurer la sécurité, intervenir en cas de dégradation des équipements en place, mais aussi faire respecter les règles sanitaires.

Les amateurs des activités sportives individuelles de plein air goûtent à leur tour au déconfinement.

Si l'heure de la réouverture des gym et d'autres structures sportives couvertes n'a pas encore sonné, les adeptes de footing, de la course à pied, du jogging ou encore du cyclisme ont pu retrouver les joies des pistes, en respec-

tant les règles de distanciation sociale.

Près de l'aéroport Hassan 1er se trouve une installation sportive en extérieur très prisée par les sportifs de tout âge, bien qu'ils sont nettement moins nombreux que d'habitude.

En effet, les retrouvailles se font dans la bonne humeur entre Soufiane et Adil, deux amis habitués à faire du sport ensemble dans cet espace.

«Finies les exercices de détente et de relaxation dans la chambre à coucher ou au salon», a plaisanté Adil venu avec son camarade qui était en train de faire des pompes. «Les salles de fitness sont encore fermées. Mieux vaut quand même pratiquer les squats ou les push-ups en plein air pour garder la forme», lui a répondu Soufiane sur un ton humoristique.

Et si la vie reprend progressivement ses droits dans les rues de Laâyoune, c'est une récompense des efforts déployés par les autorités locales et la coopération dont fait preuve la population. Une première étape est certes franchie vers le déconfinement, mais la prudence reste de mise.

Maroc, de quoi avons-nous peur?

L'équation marocaine

Maroc de quoi avons-nous peur ?, ouvrage collectif sous la direction de Abdelhak Najib et Noureddine Bousfiha, qui pose de très nombreuses questions de fond sur le Maroc d'aujourd'hui et de demain.

Alors que la Commission Benmoussa a entrepris de proposer des évolutions et donc des décisions possibles à assez court terme au Maroc, la question posée dans cet ouvrage collectif éclaire sur les perceptions des peurs. On voit, en effet, comment les personnes interrogées comprennent la question et les réponses qu'elles y donnent, ce qui peut déboucher sur un désespoir ou la reconnaissance d'une incapacité à agir, donc sur des scénarios tragiques ou, au contraire, sur des actions possibles dont justement la Commission Benmoussa pourrait s'inspirer. D'où l'intérêt de ce livre.

La question tout d'abord peut donner lieu à des interprétations diverses. Certains peuvent la mettre de côté pour parler d'autres sujets qui leur tiennent à cœur ou pour évoquer tout simplement l'actualité comme l'épidémie de coronavirus. D'autres vont la comprendre à partir de leur histoire personnelle, le « nous » collectif devenant un « je » particulier. Ainsi, un des grands témoins qui a fait récemment l'expérience de la mort n'a plus les mêmes peurs que les autres s'il pense que chaque jour mérite désormais d'être pleinement vécu quels que soient les risques. Il arrive aussi que la perception des peurs soit construite à partir des rôles sociaux joués par un individu. D'autres ont une perception plus globale. Mais certains comprennent la question comme un retour sur les peurs antérieures, du moins sur les peurs présentes, alors que la question peut aussi porter sur l'avenir. Reste alors à savoir ce que l'on fait de ces peurs avouées et nommées en passant d'une politique de la peur (ou parfois de la peur de la politique) à une politique de contrôle et d'éradication des peurs.

Apparaissent alors d'autres intérêts de ce livre. On observe tout d'abord quels sont actuellement en 2020 les domaines de la peur dans la société marocaine. Il y a d'abord ce qui relève du psychologique, à commencer par les anxiétés personnelles. Celles-ci (agoraphobie, peur des vaccins, difficulté à s'exprimer en public, etc.) sont peu fréquentes, voire absentes à la différence de ce qu'on observe dans les sociétés occidentales.



Par Jean-François Clément, anthropologue et sociologue

En revanche, le poids du jugement d'autrui est central. Toutefois, à la différence des sociétés occidentales, il ne porte pas sur l'apparence du corps, sur la couleur de la peau ou sur l'âge, mais sur les comportements apparents ou supposés. La volonté de faire honte est une des peurs majeures qui existent dans la société marocaine surtout lorsque des analphabètes religieux s'en emparent pour exercer leur pouvoir sur les autres dans la vie quotidienne.

Autre observation concernant le futur. C'est le futur collectif qui fait peur plus que l'avenir personnel et là aussi, on est aux antipodes des sociétés occidentales. Les Marocains n'ont pas une peur prégnante des maladies possibles, voire de la mort, ou du manque d'argent même si la peur du chômage existe et explique de nombreux comportements. Ce qui fait peur, ce sont essentiellement des menaces collectives. Mais elles ne sont pas mises sur le même plan. Les

désastres naturels (tremblements de terre, inondations, éventuellement tempêtes) sont placés au second plan, voire inexistant, les désastres écologiques (changement climatique, pollution) sont connus par une minorité alors que les risques liés à la surpopulation sont totalement absents (autre différence avec les sociétés occidentales).

En revanche, les désastres créés par l'homme sont surreprésentés par rapport aux moyennes mondiales. Il y a tout d'abord la criminalité courante (violences quotidiennes, harcèlement et tentatives de viol, vols), plus encore les formes extrêmes de violence collective comme le terrorisme très présent dans les représentations collectives alors que les menaces nucléaires ou les guerres biochimiques sont totalement absentes, autre différence avec les sociétés occidentales. Autre absence, les peurs liées à la technologie (manipulation des votes ou des individus, effets de l'intelligence artificielle, arrivée des robots). En revanche, les peurs politiques sont bien présentes (humiliations créées par l'administration, corruption, violence du pouvoir même si le pouvoir est très souvent perçu comme contrôlant d'abord les autres formes de violence qui ne viennent pas de lui). Ces peurs politiques dominent même les peurs économiques souvent totalement absentes (vols de la carte de crédit, faillite de l'État ou effondrement de la monnaie). Si maintenant on peut disposer d'outils d'analyse lexicométrique (comme Alceste, Calliope, Hyperbase, etc.), on peut classer par ordre d'importance les peurs conscientes présentes en 2020 au Maroc. Ce serait un autre regard sur les identités collectives, d'autant plus qu'on pourrait se poser immédiatement la question des peurs des femmes par rapport aux peurs masculines, éventuellement par activité ou par profession (si toutefois celles-ci sont correctement indiquées).

Certes, l'échantillon sondé n'est pas scientifiquement représentatif. De plus, l'enquête ne dit rien de la construction des peurs dans le cerveau humain, ce qui est du domaine des sciences cognitives. Car il y a des dangers dans le très court terme où la réaction doit être instanta-

née, le plus souvent aidée par des dispositifs génétiques, et d'autres où l'on a le temps de réfléchir. Le cerveau, en particulier l'amygdale, ne fonctionne pas de la même manière dans ces deux cas.

On apprend seulement que la « modernité » ne fait pas disparaître les peurs, elle en crée d'autres et différentes selon les formes de « modernité ». Des peurs archaïques comme celle d'être regardé par un œil malveillant existent toujours, mais prennent d'autres formes en devenant par exemple la peur de l'œil de l'islamiste qui peut être aussi une peur de son propre œil sur soi-même. Resterait enfin à comprendre plusieurs mystères : pourquoi nous arrive-t-il d'aimer nos propres peurs, ce que l'on voit, en particulier, dans les comportements à risque des adolescents. Ceci peut sembler paradoxal. Imaginer qu'on puisse épouser Aïcha Kandicha, cela peut créer une peur, mais comme on évite de le faire, au moins dans l'imaginaire, on obtient une « récompense » et on peut avoir une esquisse de réponse. Mais il y a un autre mystère dans le livre lui-même : communiquer sur les peurs est-ce utile en permettant d'éviter les menaces ou est-ce contre-productif en donnant des idées de peur à ceux qui ne les ont pas ? Quelle est la bonne politique en matière de peur ? Peut-on se contenter de faire une liste des peurs sans proposer précisément, ce que font de nombreux auteurs, de fournir des compétences permettant de changer les comportements et donc d'y échapper.

Pour ces différentes raisons, il est utile de lire ce livre qui paraît, un peu par hasard, au moment où sévit une pandémie dont l'agent non visible et donc non identifiable ne créa pas véritablement au Maroc de peur, sauf chez les plus faibles psychologiquement. Il est vrai qu'on n'eut pas, comme ailleurs, en Italie, Espagne, États-Unis, Grande-Bretagne ou France une forte contagiosité et une importante létalité.

Maroc de quoi avons-nous peur ?, ouvrage collectif sous la direction de Abdelhak Najib et Noureddine Bousfiha, Casablanca, Orion, 2020, 610 p.

Virus Corona

Que faire aujourd'hui et demain

■ Pr Rachid Bekkaj Sociologue

Face au coronavirus, le monde contemporain enregistre un événement unique que l'humanité n'a jamais connu auparavant et que peut-être ne connaîtra jamais pareil par la suite. Et ce, pour plusieurs considérations que nous allons traiter ainsi que des faits immédiats que nous avons observés et consignés par le biais des bulletins d'information des mass média ou par les réseaux sociaux ainsi qu'à travers les réactions des individus ou des groupes au sein de la société marocaine. Auparavant, il faut souligner que notre lecture de la réalité actuelle ne pourra pas répondre aux questions sociologiques liées aux effets provoqués par le virus corona ; bien entendu cela nécessite une compréhension scientifique du phénomène épidémiologique car il s'agit d'un phénomène complexe et ce à plusieurs niveaux.

D'une part, il faut le rattacher au contexte de l'évènement de l'épidémie et se projeter sur la représentation de l'épidémie dans la conscience collective marocaine, laquelle est largement influencée par les mass medias et leurs façons d'interprétation de l'information, sans omettre la portée des restrictions et des exigences des autorités sur le comportement du citoyen face à ce danger imminent. Finalement, il faut aussi considérer les faits rapportés par les gens et parfois les délirent les erreurs commises dans leurs commentaires et explications du phénomène. En effet, les scientifiques sont en accord sur les éléments suivants du virus covid19 :

- Que c'est un virus mobile et mortel qui n'a pas de remède car la science n'a pas encore trouvé de vaccin pour l'éliminer. Une ambiguïté et parfois un désaccord chez les scientifiques quant à l'origine et les conditions de la prolifération de ce virus. Cependant certains attestent que c'est un produit de laboratoire dont les aspects de développement et de sa capacité d'adaptation restent divergents.

- Certes que le démarrage de cette épidémie a eu lieu en Chine mais la plupart des informations sont encore vagues et incompréhensibles pour les chercheurs. Il est difficile de décider de l'avènement du virus dans un climat d'échange des accusations entre la Chine et les États-Unis.

Deux théories contradictoires pour expliquer ce phénomène sont à clarifier :

a- La théorie du complot : Relate un complot qui trouve ses explications dans deux éléments importants :

- Le premier élément est lié à la théorie qui dit que les puissances mondiales croient en l'utilité de la théorie de Malthus. Cette dernière considère que le salut de l'humanité réside dans la réduction du pourcentage de croissance démographique par le biais des guerres, des épidémies et de

bien d'autres moyens.

- Le deuxième élément repose sur la lecture de la situation économique caractérisée par une crise d'hégémonie des grandes puissances occidentales qui se traduit par des conflits politiques et économiques qui sèment la division entre les états mènent à une course aux armements et au renforcement des arsenaux militaires...

b - La théorie du désastre écologique : Cette dernière est la conséquence des résultats néfastes de l'agissement de l'Homme dans la nature. Les défenseurs de cette théorie se basent sur les données scientifiques échelonnées dans le temps récoltées aux laboratoires du climat et de toutes les variables écologiques de la terre (voir études du CNRS et NASA). Ils pensent que l'émergence du coronavirus est un produit pur de la nature sans aucune intervention de l'être humain. Les partisans de cette théorie croient que ce qui se passe est une conséquence logique et naturelle due à l'interaction des composantes écologiques de la nature dont les résultats peuvent parfois être dangereux et incompréhensibles. Plusieurs axes à travers lesquels nous pouvons aborder les premiers résultats de covid19 • L'arrêt du mouvement social

Nous avons délibérément expliqué comment faire face à l'épidémie en utilisant le concept du mouvement parce qu'il est mesurable. Ce concept peut être comparé au chauffeur qui roule sur l'autoroute et à qui on a demandé de s'arrêter soudainement à un point donné sans être ni averti ni prêt. Ce qui va se passer c'est qu'il ne pourra pas le faire sans avoir dépassé le point désigné. Et lors de son arrêt le conducteur et ses passagers seront sous le choc, tous ses gestes et ses comportements seront stimulés par le choc subi, ses attitudes et ses réactions, d'où c'est une réaction non normative. Ce manquement des autorités envers les citoyens s'est traduit par chaos social qui a empiré la situation dans pas mal de cas citons en exemple le dévalisement des supermarchés des souks et des commerces une fois le confinement prononcé.

Ne pas prendre au sérieux le processus de l'enseignement à distance Dans la société marocaine actuelle, l'utilisation d'internet est généralisée dans plusieurs secteurs. Ce pendant dans le processus de l'enseignement à distance, l'internet n'a pas de présence à cause de la situation financière des ménages plus de 50 % de la population exerce dans l'informel ce qui les privent de l'abonnement au service de l'internet, la pandémie du Corona virus a créé une surprise totale ; les autorités de l'éducation tentent bien que mal de sortir l'impasse le système éducatif traditionnel.

À l'époque du Coronavirus, les responsables de l'éducation ont pris une décision immédiate d'installer le système

NTIC sans aucune préparation préalable. Pourtant, nous soulignons l'absence de mesures préventives basées sur une procédure pour contourner la crise avant qu'elle ne se produise. Ceci nous amène à dire que le Maroc n'était pas préparé à ce genre de crise soit au niveau de l'enseignement qu'il soit universitaire, secondaire ou primaire, soit auprès des élèves et de leurs parents qui sont concernés par ce changement soudain. Ainsi tout le monde s'est vu obligé de faire une rupture avec le système éducatif qui semble dépassé. De ce fait tout le monde s'est trouvé devant une situation de facto qui demande un changement de comportement et l'adoption d'une nouvelle culture dans le processus de l'apprentissage. Si la question ne dépend que d'attendre le moment opportun pour s'impliquer totalement dans ce système, les responsables des plans éducatifs en politique publique, auraient pressenti que le système de l'enseignement à distance est un choix stratégique qui nécessite l'engagement, depuis des années, de toutes les composantes concernées et le considèrent comme l'un des piliers de l'enseignement et de l'apprentissage. Même si certains enseignants, dans les différentes filiales, sont loin de pouvoir s'investir dans ce nouveau système, vu leur manque de compétence, néanmoins ils peuvent parfaire leur savoir et concourir une dans ce processus d'enseignement. En effet, le système de l'enseignement à distance est une nécessité qui doit être prise au sérieux et permettre aux étudiants, aux élèves, aux enseignants et aux cadres éducatifs et administratifs de s'y engager à travers la formation et la formation continue.

L'absence de la culture et de la pédagogie dans la gestion des crises chez le citoyen

Nous savons tous que la crise de Covid19 est un fait réel auquel le citoyen marocain n'était pas préparé. Plus encore, il ne connaissait même pas le moment précis de l'arrivée de l'épidémie ni l'ampleur de son impact sur les membres de la société vu son intensité et la rapidité de sa propagation. Mais ce qui est frappant c'est l'absence de la culture de lutte contre les crises épidémiologiques et les crises sanitaires. Ce handicap s'explique par l'attitude de l'état en instaurant un état d'urgence et presque un couvre-feu avec une présence importante des agents d'autorité pour imposer aux marocains à respecter la loi de la quarantaine.

En revanche, on note avec une certaine réserve, le comportement irresponsable de certains marocains qui osent défier la quarantaine, soit par manque de conviction et sortent ainsi dans la rue exprès pour des futilités, hormis bien sûr ceux qui quittent leur domicile pour des obligations

Ce qui s'est produit aujourd'hui peut se répéter prochainement ou dans le futur lointain même. Ceci dit, la question qui s'impose c'est que doit-on faire en cas de catastrophe que

ça soit une pandémie ou un tremblement de terre ou bien inondation grave ou lors d'une grave crise similaire ? Quel comportement doit-on adopter ? Que peut-on prévoir ? La réponse à ces questions se trouve dans la culture de la personne marocaine. Et pour pouvoir y arriver, il faut inclure dans les programmes scolaires, comme nécessité, un programme éducatif d'urgence concernant le comportement à adopter par le citoyen en cas de catastrophe.

Il sera alors question sur comment prévoir une crise majeure et qu'ils seront les outils et moyens à adopter le jour où elle se produit. Ainsi nous aurons une génération qui, par son engagement de citoyen, contribuera à minimiser les pertes matérielles et humaines ce qui impactera l'économie nationale. De ce fait, à chaque fois que l'état réhabilite ce qui a été détruit, l'activité économique continue et la société pourra dépasser le choc et reprendre sa vitalité durant la phase post-crise.

L'émergence de nouvelles normes et valeurs liées aux métiers Face à une crise grave, les responsables et les décideurs doivent faire appel aux chercheurs et aux hommes de science, c'est une règle que doit adopter la société marocaine, y croire et appliquer car la gestion des crises est un problème rarement abordé. Peut-être que le tempérament pacifique marocain laisse croire que les marocains sont à l'abri des dangers et catastrophes ; toutefois, il faut se résigner à l'évidence et mettre la lumière sur l'importance de l'organisation de la société individuellement ou par groupe ou entre institutions est une étape importante surtout que la possibilité de ne pas pouvoir résister devant les crises est une éventualité. C'est dans ce contexte qu'apparaît plus important que jamais le rôle des scientifiques et leur responsabilité en temps de crise.

À cette occasion on peut constater qu'au cours de cette crise que le Maroc traverse ; l'absence d'un staff de spécialistes au sein d'un comité national de gestion de crise sanitaire, toutefois l'apport des épidémiologistes, sociologues, psychologues sociaux et anthropologues va orienter l'interprétation et les décisions de ce comité vers l'optimisation de gestion de cette crise.

En effet, l'interprétation scientifique des phénomènes et des comportements doit être appréhendée dans son contexte culturel et social marocain d'autant plus que la réaction des individus et des groupes peut aggraver d'avantage les crises et les catastrophes. Pour cela, certaines personnes s'efforcent de croire qu'ils sont capables de comprendre les réactions négatives qu'elles soient ou positives en partant du fait qu'ils sont conscients de tous ce qui concerne les êtres humains.

Nous pensons que la constitution d'un comité multidisciplinaire permanent et comprenant des scientifiques multidisciplinaires serait une décision sage et importante pour faire face à toute crise et catastrophe.

Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées

Le confinement a permis au monde de réaliser l'importance de la culture au quotidien

Le confinement, imposé par la situation exceptionnelle relative à la crise de la Covid-19, a permis au monde de réaliser l'importance de la culture au quotidien, a affirmé le président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, dans un entretien accordé à «Afrique Magazine».

entre Orient et Occident». «Nous avons misé sur le digital avec plusieurs initiatives numériques pour permettre au grand public d'avoir accès à nos plus importants rendez-vous artistiques de manière totalement virtuelle» avec des expositions à 360 degrés, des visites guidées et des animations ludiques et pédagogiques, a expliqué M. Qotbi. C'est un accès à l'histoire, à la culture et au patrimoine artistique mondial et marocain, depuis son salon, pour tous et sans distinction, a-t-il fait

observer. Sans art, sans culture, sans musique et sans films, le confinement aurait été «bien triste et insupportable», a insisté le président de la FNM, notant qu'à travers le monde, les artistes ont permis d'adoucir ces moments difficiles pour toute l'humanité. En outre, il a jugé qu'il est primordial de soutenir la culture en période de crise, rappelant que le secteur culturel engendre des emplois et contribue au modèle de développement d'un pays. Dans ce sens, la FNM contribue à l'élan de solidarité pour soutenir les artistes plasticiens en

débloquant, en cette période difficile, un budget de 6 millions de dirhams en leur faveur, a indiqué M. Qotbi, notant que cette action ne manquera pas d'enrichir les collections permanentes des musées et d'encourager les jeunes de la scène artistique émergente. Par ailleurs, il s'est «très fier» des efforts impulsés par le Maroc sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI qui ont permis au Maroc de s'ériger en modèle de gestion de la crise Covid-19, soulignant l'importance de poursuivre les efforts pour sortir progressivement de cette pandémie.

Le CCM propose une troisième liste de 15 longs métrages

A la suite de la décision du Gouvernement d'alléger progressivement les mesures de confinement et de maintenir l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020, le Centre Cinématographique marocain proposera aux cinéphiles, une troisième liste de 15 longs métrages marocains. Alors que la première vague concernait essentiellement des films récents, pour cette 2e vague, le CCM a tenu à honorer certains vétérans du cinéma marocain, avec la programmation d'œuvres de la première heure, dont certaines sont des films-cultes dans la filmographie nationale, souligne CCM dans un communiqué de presse. Comme pour les 36 premiers films diffusés, chaque film sera mis en ligne pendant quarante-huit heures, et visible à toute heure. «La liste des œuvres et la date de leur diffusion sont disponibles sur le site <https://www.ccm.ma> dès le jeudi 11 juin », ajoute la même source. Depuis le 31 mars, date de début de cette opération de programmation et jusqu'au 10 juillet 2020, ce seront ainsi 51 réalisateurs marocains qui auront eu l'occasion de présenter ou de remonter leurs œuvres au public marocain et international, peut-on lire dans le même communiqué. A la date du 10 juin plus de 485.000 visionnages complets provenant de 101 pays ont été enregistrés sur les serveurs du CCM, a-t-il fait savoir.

Pendant le confinement

Abderrazzak Benchaâbane : La consommation de la culture a connu une augmentation remarquable

Propos recueillis par Fouad BENJLIKA – MAP

La consommation de la culture a connu une augmentation remarquable pendant le confinement, a souligné, l'écrivain et universitaire, M. Abderrazzak Benchaâbane. Beaucoup de personnes, dans l'impossibilité de quitter leurs domiciles privés, ont retrouvé goût à la lecture et le visionnage de films ou encore l'écoute de la musique, a expliqué dans un entretien accordé à la MAP, Dr. Abderrazzak Benchaâbane, également propriétaire de musées à Marrakech et spécialiste en écologie

et ethnobotanique. En outre, les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont facilité ce retour et ont rendu la lecture accessible voire même, gratuite dans certains cas, s'est-il réjoui. Abordant les répercussions de la pandémie sur le secteur culturel à Marrakech, Dr. Benchaâbane a fait remarquer que la pandémie du coronavirus a donné un coup d'arrêt à l'ensemble de l'industrie culturelle

au Maroc, qui est intrinsèquement liée au présentiel du public, car c'est l'échange entre public et artistes qui donne tout le charme et cette singularité à un événement culturel quelconque, a-t-il expliqué. Le virtuel ne remplacera jamais le plaisir éprouvé lors d'un Live, a-t-il dit dans le même sillage. Selon ce chercheur, «les activités culturelles à Marrakech ont subi de plein fouet les répercussions de la pandémie de la Covid-19 et il faudra beaucoup du temps, même après

le déconfinement, pour pouvoir parler d'une vraie reprise culturelle». S'agissant de la relance du secteur culturel après le déconfinement, M. Benchaâbane a estimé que le retour à la normale en matière d'industrie culturelle exige un plan bien étudié. Ce plan de relance culturelle exigerait l'engagement de l'Etat, des acteurs culturels, des collectivités locales et de tous les partenaires, sous une forme ou une autre, dans les événements culturels, a-t-il précisé.

M. Benchaâbane a appelé à faire de la culture une priorité et un secteur stratégique nécessitant un intérêt grandissant et une intervention urgente comme celui de la santé, l'éducation ou l'emploi, estimant que «le coronavirus a réussi à attirer l'attention sur l'impératif d'accorder un intérêt particulier à la culture en tant que l'un des leviers majeurs du développement de notre pays». Il est temps que la culture occupe une place de choix et ne plus être considérée comme le «parent

pauvre», a-t-il ajouté, estimant que celle-ci doit, désormais, figurer au cœur des préoccupations, voire même d'être perçue comme «colonie vertébrale» de tout projet de développement. La crise induite par le nouveau coronavirus n'a fait que porter un éclairage nouveau sur la place de la culture dans la cohésion de toute la société, a-t-il indiqué, estimant en guise de conclusion que «la culture ne peut que nous enrichir, nous sauver et sauvegarder notre vivre-ensemble».

Entretien avec Outhman Boutisane, chercheur en littérature afghane contemporaine «Atiq Rahimi : la voix des Afghans opprimés et terrorisés!»

Propos recueillis par Moustapha Younes

Une œuvre littéraire est le produit du contexte historique et culturel de son émergence et dépend inextricablement de l'espace où elle baigne. La littérature afghane ne déroge pas à cette règle dans la mesure où selon les mots de Outhman Boutisane « elle se fait l'écho de l'histoire tourmentée de l'Afghanistan ». De plus en plus prise, cette littérature commence à susciter un intérêt grandissant et ce grâce aux travaux de chercheurs universitaires dont Boutisane est l'un des représentants. Dans ce bref entretien, il nous apporte un éclairage sur les différents aspects de l'écriture de Atiq Rahimi, auquel il a consacré cet essai, et nous fait découvrir, du même coup, cette florissante littérature qu'est la littérature afghane.

D'abord pourquoi cet intérêt pour la littérature afghane ?

On dit souvent que le hasard fait des belles rencontres. J'ai découvert pour la première fois la littérature afghane en 2013, en lisant le roman d'Atiq Rahimi intitulé « Les Mille maisons du rêve et de la terreur ». C'est un livre qui m'a beaucoup marqué et je ne savais pas que l'auteur est un romancier afghan. Donc c'était mon premier contact avec cette littérature méconnue, notamment dans le monde arabe et même en Europe. Par curiosité, j'ai effectué des recherches documentaires pour connaître plus ce paysage littéraire, mais malheureusement j'ai constaté qu'il y a une rareté de références et qu'il n'existe presque rien sur ce sujet au niveau académique et universitaire. Cela m'a poussé à lire les autres romans du même auteur en lui consacrant mon mémoire de master. Ma thèse n'est qu'un prolongement de mes recherches. Si l'Afghanistan était un paradis pour les anthropologues, sa littérature constitue pour moi un autre paradis. Donc, mon objectif en tant que chercheur, c'est de faire connaître les écrivains afghans, de promouvoir cette littérature inédite qui reflète la mosaïque afghane.

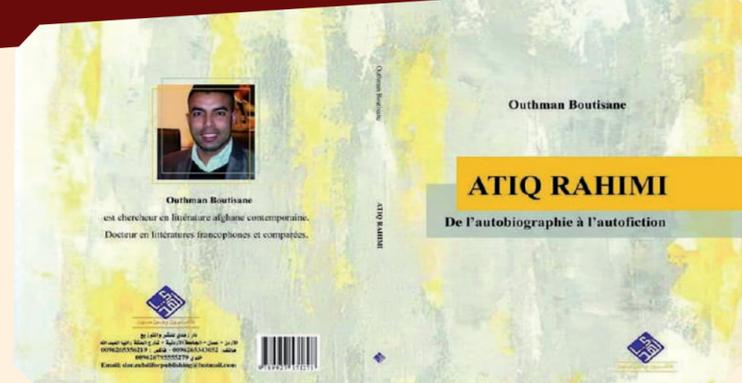
Atiq Rahimi auquel vous avez consacré et votre thèse et cet essai est sans doute l'une des figures majeures de la littérature afghane d'expression française. Or, il nous demeure malheureusement étranger. Pourriez-vous le présenter en quelques mots à nos lecteurs ? Oui certainement. Il ne s'agit pas d'un simple auteur qui écrit des romans. Atiq Rahimi est avant tout un homme à plusieurs casquettes, un artiste. D'abord, il est poète, écrivain, photographe, calligraphe et cinéaste franco-afghan exilé de sa terre natale depuis 1984. Après avoir fait un doctorat de communication audiovisuelle à la Sorbonne, il a commencé à réaliser des films documentaires en adaptant en 2004 son roman « Terre et cendres », qui a obtenu le prix « Regard sur l'avenir » au festival de Cannes. Il a reçu le prix Goncourt en 2008 pour son roman « Synguéabour : pierre de patience », qu'il adaptera ensuite au cinéma. A mon avis, c'est grâce aux œuvres d'Atiq Rahimi que les français ont commencé à s'intéresser aujourd'hui à la littérature afghane en traduisant et en publiant les écrits des Afghans réfugiés en France ou ailleurs. A la lecture de votre essai on découvre une réalité socio-culturelle propre à l'Afghanistan. Comment A. Rahimi réussit-il à rendre compte de cette réalité ? Atiq Rahimi est très attaché à son pays. Il situe toujours ses romans au cœur de l'Afghanistan. Il puise son inspiration dans la mémoire collective. Force est de reconnaître qu'il n'écrit pas dans un cadre restreint ; son œuvre se nourrit de l'héritage ethnoculturel, religieux et linguistique de son pays et de sa propre expérience. Son écriture est donc le reflet d'une crise identitaire, de l'exil et de la pluralité culturelle. Pas seulement chez Atiq Rahimi, toute la littérature afghane se construit sur une réalité socio-culturelle en abordant des questions interculturelles fondamentales, telles que le bilinguisme, la double identité, le dialogue des cultures, l'altérité, les conflits culturels, la guerre, la situation des femmes, l'obscurantisme...etc.

« L'écrivain engagé sait que la parole est action : il sait que dévoiler c'est changer et qu'on ne peut dévoiler qu'en projetant de changer », affirme J-P Sartre. A. Rahimi répond-il à cette exigence ? Et dans quelles proportions ?

Oui effectivement. Atiq Rahimi est un écrivain engagé qui a consacré son écriture pour faire entendre la voix des Afghans opprimés et terrorisés. Face à l'obscurantisme et à la négation du passé que le régime taliban impose au peuple afghan, l'auteur invite ses lecteurs à découvrir la réalité dégradée de son pays. Il défend la cause féminine, critique acerbement l'injustice, se moque des croyances religieuses aveugles, dévoile avec un style osé la souffrance des corps interdits, forcés d'enfanter, torturés, blessés ou même tués. La littérature afghane est un foyer de résistance selon Latif Pedram, l'un des grands intellectuels et critiques afghans. Elle est le seul espoir pour entrevoir des jours meilleurs en ces temps de désarroi complet. Comme le dit Flaubert aussi : « La littérature est tout ou rien ». Je pense que Rahimi produit une littérature rebelle parce que c'est un écrivain qui croit au pouvoir de la parole. La littérature afghane c'est un tout, elle est ancrée dans la réalité amère d'un pays qui porte toujours la cicatrice de la guerre. Rahimi nous fait revivre l'expérience d'un peuple condamné à la guerre, à l'errance (l'exil) et à l'injustice. Son expérience d'exilé est l'image obscure d'un passé et d'un présent sanglants.

Vous avez intitulé votre essai de l'autobiographie à l'autofiction, terme introduit dans la critique par Serge Doubrovsky. Comment s'effectue ce glissement ? Et quel est son intérêt dans l'économie générale de l'œuvre Rahimienne ?

Ce n'est pas facile de répondre à ces deux



questions en quelques lignes. Mais je peux dire que l'œuvre de Rahimi se caractérise par l'emploi de la première personne (je) qui renvoie à la fois à l'autobiographie et l'autofiction. L'auteur use intentionnellement des diverses formes énonciatives et typographiques relatives à cette forme d'écriture. La plupart de ses textes sont écrits à la première et deuxième personne (Je/tu), alors qu'il y a un certain recours à l'autoportrait photographique et calligraphique dans certains récits comme La Ballade du calame et Le Retour imaginaire. Il s'agit d'un jeu d'écriture où il y a interpénétration entre plusieurs identités, entre rêve et réalité, entre passé et présent...etc. Rahimi passe de l'autobiographie à l'autoportrait pour élargir le champ de sa réflexion sur l'identité et l'exil. Il se cherche dans toutes formes d'écriture afin de rendre palpable sa blessure existentielle. De ce fait, il écrit pour restituer son identité déchirée, pour se libérer de la cicatrice. L'écriture pour lui est une délivrance, un espace de réconciliation.

Vos travaux sur la littérature afghane témoignent d'une connaissance approfondie de cette littérature. Selon vous qu'est ce qui fédère les différents auteurs afghans au point de vue des thèmes et des procédés d'écriture et qu'est ce qui les distingue les uns des autres ?

La littérature afghane est ouverte, symbolique et mythique. Elle est riche en références interculturelles et intertextuelles. Les auteurs afghans attachent beaucoup d'importance à la langue d'écriture, à la construction des personnages et même aux procédés de la narration. Ils abordent presque tous les mêmes sujets qui occupent leurs esprits comme les souvenirs d'enfance, la guerre, l'injustice, les tabous sociaux et religieux, l'exil, le déracinement, la nostalgie des origines...etc. Ce qui les distingue, c'est leurs façons de voir les choses, leurs sources d'inspiration, la recherche d'une langue puissante, singulière et libre. Certains s'inspirent de la mythologie persane, d'autres méditent sur l'actualité afghane. L'Afghanistan constitue donc un véritable foyer de littérature depuis longtemps.

Avez-vous d'autres projets en cours sur la littérature afghane ?

J'écris actuellement un livre sur la poésie afghane contemporaine. C'est un projet que j'ai commencé depuis janvier. L'une des richesses de la littérature afghane, c'est sa poésie. C'est le genre littéraire le plus exercé en Afghanistan. Donc, ce projet a pour objectif de faire connaître et promouvoir la poésie afghane.

Selim Amallah sur le départ ?

■ Oussama Zidouhia

L'international marocain, Selim Amallah, qui porte les couleurs du Standard de Liège, serait pisté par 3 clubs qui souhaitent s'attacher ses services cet été.

En effet, le milieu offensif de 23 ans a inscrit 9 buts et délivré 6 passes décisives cette saison dans la Jupiler Pro League, s'imposant comme l'un des meilleurs joueurs du championnat Belge.

Des performances impressionnantes qui ont tapé dans l'œil de 3 clubs qui veulent s'offrir le Lion de l'Atlas. Le FC Valence en Espagne, Newcastle en Angleterre et Schalke 04 en Allemagne.

Bien qu'ayant commencé au poste de milieu relayeur en équipe première de l'AFC Tubize, Amallah passe rapidement milieu offensif devenant incontournable dans l'axe adverse grâce à ses touches de balle, sa lecture du jeu et sa détermination. Remarqué pour sa condition physique et sa discipline sur le terrain, il est un exemple, qui opte toujours pour le bien du groupe et ne met jamais ses coéquipiers en difficultés. Sa polyvalence lui permet de jouer également sur les ailes.

Recruté en mai 2019 par le Standard après avoir été courtisé par le Stade de Reims, Amallah a disputé pour la première fois l'Europa League lors de sa première saison avec son nouveau club. Il inscrit un but le 12 décembre face à Arsenal. Quelques jours plus tard, à l'occasion du Clásico belge face au RSC Anderlecht, il marque de nouveau un but, permettant de voir son nom figurer à la une des journaux belges.

Il dispute sa première sélection avec le Maroc en tant que titulaire le 15 novembre 2019 face à la Mauritanie, à l'occasion des qualifications de la CAN 2021, il est considéré comme homme du match, ayant joué toute la rencontre sans aucun déchet de jeu et une connexion tactile avec des coéquipiers qu'il côtoie pour la première fois. Quatre jours plus tard, il voyage à Bujumbura en Burundi pour un second match de qualification à la CAN 2021 et remplace Hakim Ziyech à la 78e minute de jeu, disputant ses premières minutes d'un match international à l'extérieur (victoire, 0-3).



En Nesryi remporte le derby contre Feddal



Après plus de trois mois d'attente, la Liga a repris ses droits jeudi soir en offrant aux amateurs du football espagnol le derby sévillan.

En effet, le FC Séville accueillait hier le Betis au stade Ramon Sanchez-Pizjuan pour le compte de la 28^e journée du championnat espagnol. Un choc qui a vu les coéquipiers du Lion de l'Atlas Youssef En Nesryi l'emporter sur le score de 2-0, grâce à un but de Lucas Ocampos (56e) et une réalisation de Fernando (62e).

Une rencontre qui a vu les deux internationaux marocains débiter sur le banc. Le défenseur Zouhair Feddal a fait son apparition à la 46e minute, alors qu'En Nesryi a pris la place de De Jong à la 71e minute de jeu.

Ce quatorzième succès permet aux hommes de Lopetegui de s'accrocher au podium avec 50 points, derrière le Real Madrid (56 Pts) et le FC Barcelone, leader avec 58 points.

O.Z

Michael Zorc « Hakimi va retourner au Real Madrid pour le moment »

Le directeur sportif de Dortmund, Michael Zorc, a fait le point sur la situation de l'international marocain Achraf Hakimi, prêté au club allemand par le Real Madrid.

« La situation contractuelle d'Achraf est claire, il va retourner au Real Madrid pour le moment » après la fin de son contrat de prêt de deux ans, a souligné, jeudi, Zorc lors d'un point de presse, qui a laissé, toutefois, la porte ouverte à un éventuel retour du joueur de 21 ans aux rangs de l'équipe allemande.

« Cependant, nous essayons de nous assurer qu'il jouera à nouveau avec nous la saison prochaine », a-t-il dit.

« Je pense qu'il est trop tôt pour en discuter maintenant », a fait noter le responsable sportif de Dortmund. L'agent de Hakimi, Alejandro Camano, avait fait part du désir du joueur marocain de revenir au Real Madrid après deux ans de prêt à la Borussia Dortmund. « Hakimi devrait revenir au Real Madrid à la fin de cette saison. Il a une grande envie de le faire et nous sommes toujours en contact avec les dirigeants de l'équipe de la capitale espagnole », a précisé Camano dans des déclarations à la radio Onda Cero.

Selon Camano, le seul objectif de Hakimi est de jouer et de participer aux matches pour poursuivre son développement après deux saisons spectaculaires à la Bundesliga, notant que des discussions sont engagées dans ce sens avec les dirigeants du club madrilène.



Comment Manchester United a raté Hakim Ziyech ?



Manchester United était dans la course pour la signature du Lion de l'Atlas Hakim Ziyech, qui a finalement opté pour Chelsea.

Les Blues ont recruté le maestro du club Ajacide en février dernier contre une somme avoisinant les 45 millions d'euros, après le magnifique parcours de l'Ajax et les performances XXL de l'ailier marocain en Ligue des Champions.

Le club basé à Amsterdam avait déjà perdu Frenkie De Jong (Barça) et Mathijs De Ligt (Juventus), mais a quand même réussi à convaincre Ziyech de rester pour une autre saison. Le tacticien norvégien de Manchester United, Ole Gunnar Solskjaer était sur le coup pour faire venir le meilleur joueur de l'Eredivisie à l'Old Trafford.

Cependant, d'après les informations de Evening Standard, les dirigeants mancunien se sont retirés des pourparlers avec Ziyech afin de se concentrer sur le recrutement de l'international anglais de Dortmund, Jadon Sancho, qui est estimé par le club allemand à plus de 120 millions d'euros.

Une mauvaise décision des locataires théâtre des rêves ? On en saura plus la saison prochaine.

O.Z

Classement FIFA Le Maroc conserve sa 43e position



La sélection nationale de football a conservé sa 43e place dans le classement mondial pour le mois de juin, publié jeudi par la FIFA sur son site internet. Avec un total de 1.456 points, les Lions de l'Atlas occupent toujours la cinquième place au niveau continental, devancé par le Sénégal (1er/1.555 pts), la Tunisie (2è/1.506 pts) et le Nigéria (3è/1.493 pts). Ce classement FIFA n'a logiquement connu aucun changement notable, les matchs internationaux ayant été reportés en raison de la pandémie du nouveau coronavirus Covid-19. Au sommet de la hiérarchie, la Belgique (1.765 pts) conserve ainsi son fauteuil de leader, talonnée par la France (1.733 pts) et le Brésil (1.712). L'Angleterre, l'Uruguay, la Croatie, le Portugal, l'Espagne, l'Argentine et la Colombie complètent le Top 10, dans l'ordre. Le prochain classement mondial sera publié le 16 juillet 2020.

Le HUSA confirme son inscription au registre de commerce

Le comité du Hassania Union Sport d'Agadir (HUSA) vient de recevoir, de façon officielle, son inscription au registre de commerce.

Ainsi, le Hassania a créé sa société à l'instar de plusieurs clubs de football marocains, a indiqué l'équipe dans un communiqué, se félicitant de ce « pas historique et décisif vers le professionnalisme ».

De même, le comité a adressé ses plus chaleureuses félicitations au public soussi et à tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à la réalisation de cette importante étape dans l'Histoire du club.

Conformément aux dispositions de la loi 30-09 relative à l'éducation physique et au sport, le HUSA s'est inscrit dans le processus de sa transformation en société anonyme sportive (SAS), indiqué le président du club, Habib Sidinou.

Cette procédure est à même de promouvoir le football et la botola nationale, aussi bien pour le Hassania que pour les autres clubs qui ont créé leur SAS ou qui attendent l'obtention de l'immatriculation au registre de commerce, a-t-il relevé.

Le HUSA veillera à augmenter le capital de la SAS et à attirer davantage d'investisseurs qui pourront contribuer à hauteur de 66 pc au capital de la Société, ce qui permettra de hisser à un niveau supérieur le football national, a conclu M. Sidinou.

Van Dijk, joueur le mieux payé de l'histoire des Reds ?



L'international néerlandais et défenseur central de Liverpool, Virgil van Dijk, serait sur le point de signer une prolongation de contrat, qui ferait de lui le joueur le mieux payé de l'histoire du club de la Merseyside.

À en croire le quotidien britannique The Sun, les dirigeants de Liverpool souhaitent lui offrir un nouveau bail jusqu'en 2025, avec à la clé un salaire de 245.000 euros par semaine, soit plus de 64 millions d'euros sur la durée de son contrat, du jamais vu chez le champion d'Europe.

Un intérêt du Paris St Germain serait derrière cette volonté des dirigeants anglais de prolonger le défenseur de 28 ans, second au classement du Ballon d'Or derrière l'indétrônable Lionel Messi.

Pour rappel, le leader de la Premier League cette saison avait recruté van Dijk en janvier 2018 contre 85 millions d'euros en provenance de Southampton.

O.Z



Baccalauréat 2020 : Un bal masqué et distancié

Le monde entier a été ralenti à cause de la pandémie liée au nouveau coronavirus Covid-19. Dans les 4 coins de la planète, les étudiants, lycéens, collégiens et écoliers ne reçoivent les cours que par

voie électronique. Mais la période des examens arrive à grands pas. A cet effet, et pour l'examen du baccalauréat, le ministère de l'Éducation nationale marocain envisage la tenue des

épreuves. Les 441.000 candidats ont reçu par e-mail des cadres référentiels spécifiques à chaque matière et branche. Aussi, les candidats ne seront examinés que sur les cours dispensés en salle. Les

examens se dérouleront en classe, mais aussi dans les gymnases et les amphithéâtres universitaires. Ainsi, les mesures de prévention en vigueur seront respectées à la lettre.

■ Karim Ben Amar
Reportage photos: Akil Macao

Les candidats du baccalauréat 2020 garderont un souvenir impérissable de leur année de Terminale. Les examens se dérouleront dans un cadre inédit. Dans le contexte de la crise sanitaire mondiale, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif spécial pour la tenue des examens. Sur les 441.000, 122.000 se présenteront comme des candidats libres. D'ailleurs, le ministre de tutelle, Saïd Amzazi présentera le 18 juin au Conseil du gouvernement les chiffres et le plan officiel du département dont il a la charge.

Le ministère a rassuré les candidats au Baccalauréat en leur indiquant que les sujets des examens ne porteront que sur les cours dispensés en présentiel avant la date de suspension des études, soit le 14 mars. Aussi, les candidats ont reçu une copie de cadres référentiels sur leur adresse personnelle «Taalim.ma». En plus



de «Taalim.ma», le ministère appelle les candidats à consulter le site électronique www.men.gov.ma afin de télécharger les documents dont il a besoin.

Quant aux mesures sanitaires, elles seront strictes. Le ministère de l'Éducation nationale a souligné qu'en plus des salles de classe, des espaces sportifs ainsi que des amphithéâtres universitaires

seront mobilisés pour les épreuves du baccalauréat. Ces espaces seront désinfectés plusieurs fois par jour et dotés de masques et d'outils de mesure de température.

Quant aux nombres de candidats par classe, ils ne seront que 10 par salle, dans l'objectif de se conformer à la disposition du «mètre de sécurité».



Pour éviter tout risque de contamination et afin de réduire le nombre des candidats, le ministère a décidé d'organiser les épreuves en deux étapes. La première aura lieu du 3 au 4 juillet, et concernera les étudiants des filières littéraires, des sciences humaines et de l'enseignement traditionnel. La deuxième étape sera quant à elle, consacrée aux sections

scientifiques et techniques ainsi qu'au Bac professionnel et se déroulera entre le 6 et le 8 juillet. Pour ce qui est des résultats de ces sessions ordinaires, la publication est prévue le 15 juillet. De son côté, la session de rattrapage aura lieu du 22 au 24 juillet, toutes branches confondues, tandis que ses résultats seront annoncés le 29 juillet 2020.

Comment respecter la distanciation sociale durant les examens du baccalauréat ?

Le Maroc a décidé de maintenir les épreuves du baccalauréat cette année, malgré la pandémie du coronavirus (COVID-19), dans des conditions qui garantissent la sécurité sanitaire des intervenants et des candidats au niveau de toutes les phases de préparation et de tenue des examens. Afin d'éviter la forte affluence sur les centres d'exams et favoriser les conditions de distanciation sociale, les examens seront organisés cette année en deux temps: la première étape concerne les candidats des filières littéraires, des sciences humaines et de l'enseignement traditionnel (3-4 juillet), tandis que la seconde étape concernera les filières scientifiques, techniques et du baccalauréat professionnel (6-8 juillet). Pour la réussite de ce challenge, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a pris un ensemble de mesures pour veiller au respect de la distanciation sociale

durant les examens du baccalauréat. En voici les plus importantes:

Pour les candidats :

- Réduction du nombre des élèves: Les salles d'exams seront limitées à 10 élèves au lieu de 20, comme il était d'usage dans le passé.
- Mobilisation des amphithéâtres universitaires: Les amphithéâtres universitaires seront mobilisés lors de la passation des examens du baccalauréat.
- Aménagement de gymnases: Le ministère, en coordination avec le département de la Jeunesse et des Sports, a décidé d'aménager des gymnases pour la passation des examens du baccalauréat car ces espaces sont propices au respect des conditions de prévention en terme de superficie et de ventilation.

Pour les cadres chargés de la supervision :

- Fourniture de matériel de stérilisation et de

moyens de protection, distribution de masques, stérilisation globale et régulière des espaces, installations et équipements.

Pour l'équipe technique chargée de l'impression et de la reproduction des preuves :

- Les membres bénéficieront d'un test de dépistage de la Covid-19 avant de rejoindre les centres d'impression et de reproduction.
- La température des membres sera mesurée lorsqu'ils rejoignent les centres et au début de chaque journée de travail.
- Le système de restauration se fera sur la base de la fourniture de repas individuels au lieu des repas de groupe habituels.
- Une seule pièce isolée sera allouée à chaque membre des équipes de travail, en plus de la fermeture complète des espaces communs pendant toute la durée prévue pour l'achèvement des tâches qui leur sont confiées.
- En plus de la garantie de la crédibilité des



résultats de l'épreuve du baccalauréat, le ministère est soucieux d'assurer la santé et la sécurité des candidats et des intervenants (cadres éducatifs et administratifs...) impliqués dans les différentes phases de l'examen une de ses priorités.